

# CONSEILS DE MISE EN ŒUVRE DE LA

## NORME SFI DE DURABILITÉ

## DES FORÊTS URBAINES ET COMMUNAUTAIRES



## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction et étendue .....                                                                                 | 3  |
| Objectif 1 : Participation des collectivités et du public et respect des droits des peuples autochtones ..... | 4  |
| Objectif 2 : Santé et bien-être humains.....                                                                  | 8  |
| Objectif 3 : Protection et conservation de la biodiversité .....                                              | 11 |
| Objectif 4 : Intendance des ressources naturelles, y compris l'air, l'eau et les sols.....                    | 15 |
| Objectif 5 : Santé et vitalité des forêts et des arbres urbains et communautaires .....                       | 18 |
| Objectif 6 : Sites d'intérêt particulier, y compris les espaces naturels .....                                | 21 |
| Objectif 7 : Gestion adaptée à l'évolution du climat .....                                                    | 24 |
| Objectif 8 : Planification des forêts urbaines et communautaires .....                                        | 27 |
| Objectif 9 : Gestion et entretien des forêts et arbres urbains et communautaires .....                        | 29 |
| Objectif 10 : Préparation, intervention et rétablissement face aux catastrophes .....                         | 35 |
| Objectif 11 : Renforcement des capacités .....                                                                | 38 |
| Objectif 12 : Utilisation du bois provenant des forêts urbaines et communautaires .....                       | 40 |
| Objectif 13 : Communications .....                                                                            | 42 |
| Objectif 14 : Recherche, science et technologie.....                                                          | 44 |
| Objectif 15 : Conformité avec les lois et règlements.....                                                     | 47 |
| Objectif 16 : Présentation de rapports .....                                                                  | 48 |
| Définitions .....                                                                                             | 50 |

## Conseils de mise en œuvre de la SFI Norme de durabilité des forêts urbaines et communautaires

### Introduction et étendue

Le présent document d'orientation a pour but d'aider les *organisations* à comprendre et à mettre en œuvre les dispositions actuelles ou nouvelles de la Norme *SFI* de durabilité des forêts urbaines et communautaires. Il communique de l'information supplémentaire qui peut aider les *organisations* à prendre des décisions de gestion pour répondre à la Norme. La *SFI* cherche constamment des façons d'améliorer le caractère pratique de son travail et, par conséquent, le document pourra être mis à jour au fil du temps. **Le document est de nature informative, et les conseils qu'il contient ne devraient pas être considérés comme normatifs.**

La Norme *SFI* de durabilité des forêts urbaines et communautaires soutient les forêts urbaines et communautaires durables en s'appuyant sur 16 objectifs. Elle s'adresse aux *organisations* qui possèdent ou gèrent des forêts urbaines et communautaires, ou qui ont la responsabilité de telles forêts. Ces *organisations* font partie de différentes composantes du secteur des forêts urbaines et communautaires, soit les *organisations* gouvernementales (c.-à-d. les municipalités, les comtés, les États et les provinces) ou non gouvernementales, les *peuples autochtones*, les groupes communautaires, les organismes de soins de santé, les organismes éducatifs et les entreprises.

La Norme repose sur cinq **PRINCIPES DIRECTEURS** :

- *Les forêts et les arbres urbains et communautaires sont essentiels au bien-être, à la santé, à la résilience et la durabilité des collectivités.*
- *Les forêts et les arbres urbains et communautaires sont tributaires de la compréhension, de la sensibilisation, de l'appréciation et de l'engagement de la population pour épanouir dans les collectivités*
- *Les forêts et les arbres urbains et communautaires et leurs bienfaits devraient être accessibles et à la disposition de tous.*
- *Les forêts et les arbres urbains et communautaires exigent une planification, des soins et une gestion appropriés pour optimiser les bienfaits et réduire les risques.*
- *Les forêts et les arbres urbains et communautaires sont des solutions fondées sur la nature à des problèmes pressants et ils sont les infrastructures vertes essentielles.*

## Objectif 1 : Participation des collectivités et du public et respect des droits des peuples autochtones

Renforcer la collectivité, stimuler les économies locales, élargir la participation du public, respecter les différentes perspectives, faciliter la participation des *Autochtones* et assurer à tous un *accès équitable* aux nombreux bienfaits des forêts urbaines et communautaires.

- **Mesure de performance 1.1** : L'*organisation* sollicite et encourage activement la participation du public.

### Orientations :

L'*organisation* devrait reconnaître les gens du milieu qui sont les défenseurs de la forêt urbaine, de ses ressources et de ses bienfaits.

Société internationale d'arboriculture Québec (SIAQ) : [Prix du mérite arboricole](#)

Arbres Canada : [Prix canadiens de la forêt urbaine](#)

Urban and Community Forestry Society : [Annual Awards](#) (en anglais)

International Society of Arboriculture (ISA) : [Member Recognition](#) (en anglais)

L'*organisation* devrait travailler avec des partenaires intersectoriels pour créer des *programmes* éducatifs, des *politiques*, des incitatifs et des mesures réglementaires visant à accroître la *résilience* sociale et écologique au moyen de *solutions fondées sur les arbres et la nature*.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : [Directives sur la foresterie urbaine et périurbaine](#)

L'*organisation* devrait démontrer que ses objectifs de *foresterie urbaine* reconnaissent les efforts de justice sociale et environnementale, les initiatives de développement économique, éducatif et culturel ainsi que les efforts en matière de transport actif.

Vibrant Cities Lab : [Social, Economic, and Environmental Benefits of Urban Forests](#) (en anglais)

L'*organisation* pourrait promouvoir la production alimentaire et les *stratégies* d'entrepreneuriat vert afin d'accroître la *résilience* sociale.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : [Initiative des Villes vertes](#)

- **Indicateur 1.1.1** : L'organisation trouve des occasions et des événements qui permettent au public de soutenir les arbres et de les célébrer.

Orientation :

L'organisation pourrait participer programme *Tree Cities of the World* de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'*Arbor Day Foundation* ou des programmes affiliés.

L'organisation pourrait célébrer la Journée nationale de l'arbre, le mois de l'arbres et des forêts ou inclure les forêts et les arbres urbains aux célébrations du Jour de la Terre.

Arbres Canada : [Journée nationale de l'arbre](#)

Jour de la Terre Canada : [Relais de Plantation et d'autres activités pour municipalités ou institutions](#)

Gouvernement du Québec: [Mois de l'arbre et des forêts](#)

Arbres Canada : [Tree Cities of the World](#) (en anglais)

- **Indicateur 1.1.2** : L'organisation peut compter sur un ensemble de *parties intéressées* qui participe activement à la gestion des arbres de la collectivité.

Orientation :

Exemple de processus de consultation publique. Commission de la capitale nationale : [Stratégie sur les forêts de la CCN : Rapport de consultation publique de février à mars 2021](#)

Au Québec, certaines municipalités ont pris l'initiative de créer un comité consultatif en environnement (CCE). Centre québécois du droit de l'environnement : [Un comité consultatif en environnement, c'est quoi?](#)

L'organisation pourrait soutenir un « conseil de l'arbre ». [Arbor Day Foundation \(Tree City USA Bulletin\) : How to Grow a Great Tree Board](#) (en anglais)

Exemple, Ville de Fredericton : [Commission des arbres de Fredericton](#)

- **Mesure de performance 1.2** : L'organisation respecte les différentes perspectives.

- **Indicateur 1.2.1** : L'organisation sollicite et obtient la participation de communautés ayant différents contextes culturels et socioéconomiques.

Orientation :

Institut Tamarack : [Pourquoi l'engagement communautaire est essentiel à l'adaptation et à la résilience aux changements climatiques](#)

Vibrant Cities Lab Toolkit : [Build a Stakeholder Coalition](#) (en anglais)

PolicyLink : [Community Engagement Guide for Sustainable Communities](#) (en anglais)

- **Indicateur 1.2.2** : L'organisation intègre les valeurs, les expériences et les perspectives de différentes communautés dans la planification, la gestion et les possibilités éducatives.

Orientation :

L'organisation pourrait tenir des conversations, réunir des groupes de discussion ou interroger différentes populations au sujet des forêts et des arbres urbains.

Bonnes pratiques, Trajectoire : [Guide de consultation publique \(pour le domaine du transport collectif\)](#)

Exemple, Ville de Fredericton : [Projet Parlons-en Fredericton Stratégie de la forêt urbaine](#)

Exemple, Ville de Québec : [Stratégie de développement durable et rapport de consultation publique](#)

Exemple, York Regional Municipality : [To Tree or not to Tree? 2020 Street Trees Survey](#) (en anglais)

- **Indicateur 1.2.3** : L'organisation fait preuve de compétence culturelle à l'égard des différentes communautés.

Orientation :

L'organisation devrait faciliter l'accès à la formation culturelle et scolaire des employés et des bénévoles.

CEGEP John Abbott College : [Pour mieux interagir : Activités de développement de la compétence de communication interculturelle au collégial](#) (applicable à tous)

Exemple, Ville de Québec : [Programme de formation sur le renforcement des compétences interculturelles](#)

- **Mesure de performance 1.3** : L'organisation intègre les connaissances et les perspectives des peuples autochtones.

Orientation :

L'organisation pourrait avoir des projets qui élargissent l'accès à la terre et à l'eau pour se guérir, célébrer, apprendre et se développer.

Exemple, Gespe'gawa'gi, territoire traditionnel des Mi'gmaq de Gespeg : [Accord de Réconciliation et la reconnaissance des droits concernant le parc national Forillon](#)

Exemple, L'Université McGill : [Entente de partenariat entre la Réserve naturelle Gault de l'Université McGill et le Grand Conseil de la Nation W8banaki](#) / [vidéo](#)

[L'Initiative nationale des forêts de la guérison](#)

- **Indicateur 1.3.1** : L'organisation offre aux *peuples autochtones* de véritables occasions de participer à la prise de décisions, au moyen de processus qui respectent leurs institutions représentatives et reposent sur des protocoles appropriés.

Orientation :

Gouvernement du Canada : [Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#)

Exemple, Ville de Montréal : [Stratégie de réconciliation 2020-2025](#)

- **Indicateur 1.3.2** : L'organisation communique avec les *peuples autochtones* d'une manière qui lui permet :
  - de comprendre et de respecter les *connaissances forestières traditionnelles*;
  - de connaître et de protéger les sites *d'importance spirituelle, historique ou culturelle*;
  - de tenir compte de l'utilisation de produits forestiers non ligneux d'intérêt;
  - de répondre aux demandes de renseignements et aux préoccupations qu'elle reçoit.

Orientation :

Ministère des Ressources naturelles et Forêts du Québec : [Le territoire et ses occupants : Document de soutien à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré tactiques 2023-2028 pour la région de l'Outaouais](#)

Gouvernement du Canada : [Consultations des Autochtones](#)

Exemple, Ville de Toronto (Radio-Canada) : [Des feux contrôlés à High Park pour protéger les arbres rare](#)  
(référence de la Ville de Toronto : [Traditional & Prescribed Burn](#))

- **Mesure de performance 1.4** : L'organisation assure un *accès équitable* aux forêts urbaines et communautaires, aux arbres et à leurs bienfaits.

Orientation :

Arbres Canada : [Équité en foresterie urbaine : Faire face aux défis environnementaux en ville](#)

Institut national de santé publique du Québec : [Verdissement](#)

- o **Indicateur 1.4.1** : L'organisation démontre que le programme accorde la priorité à l'accès équitable aux arbres pour toutes les parties intéressées.

Orientation :

L'organisation devrait quantifier le couvert arborescent dans différentes collectivités. Elle pourrait se servir d'un outil comme l'indice de répartition équitable des arbres ([treeequityscore.org](http://treeequityscore.org)) d'*American Forests* pour analyser et guider sa gestion de l'équité en matière de forêts urbaines.

Arbres Canada : [Un accès équitable aux arbres](#)

Nature Canada Tree Equity: [Canada's Urban Forests Bringing the Canopy to All](#) (en anglais)

Ville de Philadelphie (programme *TreePhilly*) : [Environmental Justice Report Towards Equity in Philadelphia Urban Forestry](#) (en anglais)

- o **Indicateur 1.4.2** : L'organisation se sert d'un paramètre pour quantifier l'équité d'accès aux forêts urbaines et communautaires, aux espaces verts et aux bienfaits qui leur sont associés.

Orientation :

Université de Toronto, *Dalla Lana School of Public Health*: [HealthyPlan.City](#) cartographie des villes canadiennes spécifiant des iniquités à prioriser relatif au couvert arborescent

Exemple, Ville de Winnipeg : [Stratégie de foresterie urbaine, volet de cartographie](#) (voir module sur l'Équité)

*Trust for Public Land* : [How Does Your City's ParkScore® Rating Stack Up?](#) (États-Unis - en anglais)

## **Objectif 2 : Santé et bien-être humains**

Promouvoir la santé et le bien-être des collectivités grâce à une gestion et à une répartition équitables des bienfaits des arbres et des forêts et à un accès juste, sûr et équitable aux espaces verts et à des possibilités de loisirs axées sur la nature.

Orientation :

Le lien entre les forêts urbaines, les arbres et la santé humaine continues de se renforcer. Une organisation pourrait utiliser les ressources tel quel le trousse sur le [verdissement](#) de l'Institut national de la santé publique du Québec pour baliser leur programme. Une organisation pourrait aussi s'inspirer du programme [Milieux de vie en santé](#) de Nature Québec. De plus, les initiatives aux États-Unis, tel que l'[Urban Forestry Toolkit](#) de *Vibrant Cities Lab* ou [Healthy Trees, Healthy Lives](#) du *Southern Group of State Foresters* offre aussi des orientations structurantes.



- **Mesure de performance 2.1** : L'*organisation* prend en compte la santé et le bien-être humains dans les activités d'évaluation, de planification et de gestion.
  - **Indicateur 2.1.1** : L'*organisation* détermine la façon d'aborder la santé et le bien-être humains dans les évaluations des ressources et les *stratégies* concernant les forêts urbaines ou communautaires.

Orientation :

L'*organisation* pourrait inclure des cartes des îlots de chaleur et des données relatives à la santé publique à ses évaluations et ses études de gestion

Institut nationale de santé publique du Québec : Géoportail - [Cartographie de la interactive de la canopée](#) (couches des îlots de chaleur et indices de défavorisation des quartiers aussi disponibles à la même carte)

Vivre en ville : [Collectivités en santé : Guider les municipalités dans l'aménagement de milieux de vie favorables à la santé, au bien-être et à la qualité de vie](#)

United States Forest Service : [Climate adaptation actions for urban forests and human health](#) (en anglais)

- **Indicateur 2.1.2** : L'*organisation* démontre la façon dont la santé et le bien-être humains entrent en ligne de compte dans les décisions de gestion des forêts et des arbres.

Orientation :

Association canadienne de santé publique : [Promouvoir la santé des populations, l'équité en santé et l'action climatique : Des stratégies de santé publique et cinq solutions climatiques bénéfiques pour la santé et l'équité en santé](#)

Arbres Canada : [Les bienfaits des arbres](#)

Greenbelt Foundation : [Health-Informed Heat Mitigation Approach: Case Study of the Regional Municipality of York](#) (en anglais)

- **Mesure de performance 2.2 :** L'organisation fait connaître les bienfaits des forêts, des arbres et des espaces verts sur la santé humaine.
  - **Indicateur 2.2.1 :** L'organisation se sert de différents moyens pour faire connaître au public et aux auditoires internes le lien entre la santé et le bien-être humains et les forêts et les arbres.

Orientation :

Arbres Canada : [Les arbres : nos alliés naturels pour vivre plus longtemps, plus heureux et en meilleure santé](#)

Milieux de vie en santé (Nature Québec) : [Santé publique : Pourquoi verdir les hôpitaux?](#)

NatureQuant : [NatureScore®](#) et [NatureDose®](#) (en anglais)

Organisation des Nations unies : [Les espaces verts : Une ressource indispensable pour assurer la santé dans les zones urbaines](#)

Coalition canadienne pour un système de santé écologique : [Canadian Health Care Forests](#) (en anglais)

American Forests : [Tree Equity Score](#) (en anglais)

- **Mesure de performance 2.3 :** L'organisation a un ou plusieurs systèmes visant à prendre en compte les forêts urbaines ou communautaires dans les considérations relatives aux loisirs, au navettage et aux déplacements.
  - **Indicateur 2.3.1 :** L'organisation a des parcs ou des espaces verts accessibles et accueillants.

Orientation :

Association des parents des enfants handicapés Richelieu-Val-Maska : [Répertoire des parcs accessibles](#)

Exemple, Ville de Montréal : [Travaux dans les parcs : pour des espaces plus invitants et accessibles](#)

Kéroul : [Le plein air pour tous : Pratiques inspirantes et matériel adapté](#)

- **Indicateur 2.3.2 :** L'organisation a et met en œuvre des *stratégies* pour assurer un accès équitable aux parcs et aux espaces verts et une utilisation équitable de ceux-ci.

Orientation :

Ami-es des parcs : [Faire des grands parcs urbains du Canada des lieux accueillants, accessibles et inclusifs](#)

Exemple, Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) : [Accessibilité](#)

Parcs Canada : [Accessibilité à Parcs Canada](#)

- **Indicateur 2.3.3** : L'organisation intègre les forêts et les arbres urbains ou communautaires dans ses *stratégies* relatives aux déplacements et au navettage.

Orientation :

Autorité régionale de transport métropolitain : [5 parcs accessibles en transport en commun à découvrir](#)

Exemple, Montréal métropole en santé : [Parcs Accessibles \(PAR 2020-2022\)](#) Analyse et recommandations pour favoriser les transports collectifs et actifs au réseau des grands parcs de Montréal.

Exemple, Le Tramway de Québec : [Foresterie urbaine](#)

### **Objectif 3 : Protection et conservation de la biodiversité**

Protéger, conserver et améliorer la *biodiversité* grâce à la *foresterie urbaine et communautaire*, y compris les espèces menacées ou en voie d'extinction, les *habitats fauniques*, les arbres, les forêts et les écosystèmes connexes.

Orientation :

Gouvernement du Québec (MAMROT) : [La biodiversité et l'urbanisation : Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable](#)

Ateliers pour la biodiversité : [Rapport : Municipalités et la protection de la biodiversité](#)

- **Mesure de performance 3.1** : L'organisation intègre la *conservation* de la *biodiversité* à l'échelle des forêts urbaines et communautaires, des parcs urbains ou des arbres de rue.
  - **Indicateur 3.1.1** : L'organisation élabore des critères et met en œuvre des pratiques suivant la meilleure information scientifique régionale pour maintenir les éléments des *habitats fauniques* à l'échelle des forêts urbaines ou communautaires.

Orientation :

Les éléments des *habitats fauniques* peuvent comprendre des chicots, des souches, des arbres semenciers, des débris ligneux et des arbres pouvant servir de repaire ou convenir à la nidification.

Exemple, Ville de Montréal : [Préservation de la biodiversité : une démarche collective](#)

QuébecOiseaux : [Guide : Les Chicots, plus de vie qu'il n'y paraît](#)

Espace pour la vie : [Carnet horticole : Jardiner pour la biodiversité](#)

- **Indicateur 3.1.2** : L'*organisation* travaille indépendamment ou en collaboration à soutenir une *diversité* d'arbres ou de peuplements *indigènes*, y compris une *diversité* de classes d'âge ou de taille, qui améliore la *biodiversité* à l'échelle urbaine ou communautaire.

Orientation :

L'*organisation* pourrait faire état de la *diversité* des types et des classes d'âge et de taille des peuplements à l'échelle de chaque propriété ou de chaque forêt urbaine ou communautaire, dans la mesure où des données crédibles sont disponibles à cette échelle.

SylvCiT : [Logiciel intelligent pour maximiser la résilience et les bienfaits des arbres urbains face aux changements globaux](#) (source ouverte)

QuéBio : [Données ouvertes en biodiversité au Québec](#)

Exemple, Ville de Rosemère : [Plan directeur de foresterie urbaine : Portrait, diagnostics et stratégie de plantation](#)

Climate Change Response Framework : [Urban Forests](#) (en anglais)

- **Indicateur 3.1.3** : L'*organisation* participe aux activités de planification de la *conservation* de la *biodiversité* et d'établissement des priorités de l'État, de la province ou du territoire ou de la région et en intègre les résultats à la gestion des forêts urbaines ou communautaires.

Orientation :

Exemple, Ville de Laval : [Plan de conservation et de mise en valeur des milieux naturels](#) et [Plan de foresterie urbaine](#)

Exemple, Ville de Longueuil : [Plan de protection et conservation des milieux naturels](#)

- **Indicateur 3.1.4** : L'*organisation* participe à des *programmes* et mène des activités visant à limiter l'introduction, la propagation et l'impact des insectes, plantes et animaux exotiques envahissants qui menacent directement ou qui sont susceptibles de menacer les populations végétales ou animales *indigènes*.

Orientation :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les *changements climatiques*, de la Faune et des Parcs du Québec : [Espèces exotiques envahissantes \(EEE\)](#)

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario : [Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes de l'Ontario](#)

Exemple, Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent : [Entente sectorielle de développement pour la lutte contre les espèces envahissantes 2023-2026](#)

- **Mesure de performance 3.2** : L'organisation protège les espèces menacées ou en voie d'extinction, les forêts à valeur de *conservation* exceptionnelle, ainsi que *les forêts et les arbres anciens*.

- **Indicateur 3.2.1** : L'organisation protège les espèces menacées ou en voie d'extinction.

Orientation :

Gouvernement d'Ontario : [Comment les espèces en péril sont protégées](#)

Gouvernement du Québec : [Rétablissement des espèces fauniques](#) et [Habitats fauniques protégés légalement](#)

Ministère des Forêts et Ressources naturelles du Québec : [Les écosystèmes forestiers exceptionnels](#)

Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick : [Conservation des espèces menacées](#)

- **Indicateur 3.2.2** : L'organisation localise et protège les sites connus d'occurrences viables d'espèces ou de communautés végétales, fongiques ou animales *vulnérables* ou *en voie d'extinction*.

Orientation :

L'organisation pourrait, seule ou en collaboration avec d'autres *parties intéressées*, créer des plans de *protection* et prévoir la gestion ou l'utilisation de servitudes de *conservation*, l'achat ou l'échange de terres ou d'autres *stratégies de conservation* par elle-même ou en collaboration avec d'autres *parties intéressées*.

Exemple, MRC de Papineau : [Conservation de la biodiversité](#)

Exemple, Municipalité de Pointe-Fortune : [Plan de conservation des habitats fauniques](#)

- **Indicateur 3.2.3** : L'organisation soutient des plans ou *programmes de conservation* des *forêts et arbres anciens* et y participe, s'il y a lieu.

Orientation :

Exemple, Regroupement du bois Beckett : [Une forêt ancienne dans un milieu urbain](#)

Exemple, Canopée : [Le Bois Papineau, un îlot végétal en mer urbaine](#)

Nature Trust British Columbia : [The Importance of Old Growth Forests](#) (en anglais)

[Old-Growth Forest Network](#) (en anglais)

- **Mesure de performance 3.3 :** *L'organisation gère les habitats fauniques et contribue à la conservation de la biodiversité.*

Orientation :

L'organisation pourrait tirer parti de programmes pertinents, comme celui de la [norme de certification en conservation](#) (en anglais) du *Wildlife Habitat Council*, pour démontrer ses efforts de *conservation*.

- **Indicateur 3.3.1 :** *L'organisation recueille des renseignements sur les forêts à valeur de conservation exceptionnelle ou d'autres données liées à la biodiversité dans le cadre de ses programmes d'inventaire forestier ou de cartographie ou de sa participation à des programmes externes.*

Orientation :

L'organisation pourrait tirer parti de programmes comme celui de [NatureServe](#) (en anglais), des programmes des États ou des provinces en matière de patrimoine ou d'autres systèmes crédibles. Une participation à ceux-ci peut comprendre la mise à disposition de données scientifiques non confidentielles, de temps de personnel, un soutien en nature ou un soutien financier direct.

- **Indicateur 3.3.2 :** *L'organisation met en œuvre des stratégies pour intégrer les résultats de la recherche et les applications sur le terrain de la recherche sur la biodiversité et les écosystèmes dans les décisions de gestion des forêts urbaines ou communautaires.*

Orientation :

Ami-es des parcs : [Renaturaliser les villes : des soutions pour la biodiversité en milieu urbain](#)

Université de Québec à Montréal UQAM : [Chaire de recherche sur la forêt urbaine](#)

Université de Laval : [Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu \(CRAUM\)](#)

Castagneyrol, B et al. [De l'arbres en ville à la forêt urbaine](#). Chapitre 2 : L'arbre, un support de « biodiversité » (2024)

#### Objectif 4 : Intendance des ressources naturelles, y compris l'air, l'eau et les sols

Considérer l'impact des forêts urbaines et communautaires et du programme de l'*organisation* sur les ressources naturelles, y compris l'air, l'eau et les sols

- **Mesure de performance 4.1** : L'*organisation* atteint ou dépasse les exigences de tous les textes législatifs applicables en matière de qualité de l'eau et de l'air et des *meilleures pratiques de gestion* dans le cadre de *programmes* de qualité de l'eau et de l'air approuvés par les gouvernements.

##### Orientation :

Institut national de santé publique du Québec : [Qualité de l'eau et santé](#)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les *changements climatiques*, de la Faune et des Parcs du Québec : [Normes et critères de qualité de l'atmosphère](#)

Gouvernement du Canada : [Recommandation pour la qualité de l'eau potable au Canada – Tableaux sommaires](#)

- **Indicateur 4.1.1** : L'*organisation* met en œuvre les *meilleures pratiques de gestion* de la qualité de l'eau et de l'air durant toutes les phases de ses activités de gestion.

##### Orientation :

Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi : [Bonnes pratiques \(protection de l'eau\)](#)

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario : [Meilleures pratiques en matière de protection des sources d'eau potable](#)

Exemple, Ville de Québec : [Plan d'Action 2023-2027 : pour une saine qualité de l'air extérieur](#)

- **Indicateur 4.1.2** : L'*organisation* surveille la mise en œuvre des *meilleures pratiques de gestion* visant à protéger l'air, l'eau et les sols.

##### Orientation :

DataStream : [Un guide de surveillance de la qualité de l'eau](#) (eau douce)

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement : [Lignes directrices sur la surveillance de l'air ambiant, l'assurance et le contrôle de la qualité : Programme de surveillance national de la pollution atmosphérique](#)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les *changements climatiques*, de la Faune et des Parcs du Québec : [Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés – Plan d'action 2023-2029](#)

- **Mesure de performance 4.2** : L'organisation met en œuvre des mesures de *protection* de l'eau, des *milieux humides* et des *milieux riverains* lors de l'aménagement d'une forêt urbaine ou communautaire.

**Orientation :**

L'organisation devrait prendre en compte le type de sol, le relief, la végétation, la fonction écologique, le système de récolte, les *meilleures pratiques de gestion* et les lignes directrices gouvernementales et les autres facteurs pertinents.

Des plans portant sur les événements pluvieux, afin de maintenir la qualité de l'eau (p. ex. des systèmes d'inventaire de la forêt urbaine, des suivis des événements pluvieux, la définition des conditions de fonctionnement acceptables).

Fédération des producteurs forestiers du Québec : [Saines pratiques d'intervention forestière](#)

Agence forestière des Bois-Francs : [Guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Québec](#)

L'organisation pourrait utiliser les cartes des rivières, des cours d'eau, des lacs, des *milieux humides* et des autres plans d'eau mentionnées dans les *meilleures pratiques de gestion* gouvernementales et, s'il y a lieu, les repérer sur le terrain.

Gouvernement du Canada : [Sources d'eau : les terres humides](#)

Gouvernement du Québec : [Cartographie des milieux humides potentiels du Québec \(CMHPQ\)](#)

- **Indicateur 4.2.1** : L'organisation recourt à des *stratégies* pour gérer efficacement les rivières, les cours d'eau, les lacs, les *milieux humides*, les bassins versants, les autres plans d'eau et les *milieux riverains* afin de protéger, de préserver, de conserver, de maintenir, de restaurer ou d'améliorer leurs fonctions naturelles.

**Orientation :**

Exemple, Ville de Montréal : [Project de Plan régional des milieux humides et hydriques](#)

Exemple, Ville de Laval : [Protection des milieux humides d'intérêt](#)

Exemple, Ville de Sherbrooke : [Plan nature \(Plan régional des milieux humides et hydriques\)](#)

Pêches et Océans Canada : [Lignes directrices pour les traversées de cours d'eau au Québec édition 2016](#)



- **Indicateur 4.2.2** : L'*organisation* documente et met en œuvre des *stratégies* de gestion et de *protection* des rivières, des cours d'eau, des lacs, des *milieux humides*, des autres plans d'eau et des *milieux riverains* ainsi que des *stratégies* de gestion des eaux pluviales.

Orientation :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les *changements climatiques*, de la Faune et des Parcs du Québec : [Guide de gestion des eaux pluviales](#)

Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) : [Gestion durable des eaux pluviales – Outils de mise en œuvre](#)

- **Mesure de performance 4.3** : L'*organisation* met en œuvre une *stratégie* pour protéger la qualité des sols ainsi que leur quantité et leur santé lors des activités de gestion des forêts urbaines ou communautaires.

Orientation :

Université de Laval – Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu : [Sols urbains : Caractérisation, analyse et gestion](#)

- **Indicateur 4.3.1** : L'*organisation* spécifie les volumes et la qualité des sols appropriés aux sites et aux espèces lors de la *plantation* et de la croissance des arbres.

Orientation :

Le *Trees and Design Action Group* (TDAG) : [Arbres en milieu urbain : Guide de mise en œuvre](#)

[Up By Roots](#), de J. Urban, FASLA (présentation du livre en anglais disponible [ici](#))

- **Indicateur 4.3.2** : L'organisation met en œuvre les meilleures pratiques de gestion pour protéger les sols de la dégradation ou pour restaurer les sols dégradés.

Orientation :

L'organisation pourrait adopter et intégrer à son programme la plus récente édition de *Meilleures pratiques de gestion* : Gestion des sols pour les arbres urbains, de B. C. Scharenbroch et E. T. Smiley. (Première édition en français sera [publiée par la SIAQ](#) à l'automne 2024).

Espace pour la vie : Carnet horticole : [Texture du sol](#)

L'organisation devrait mettre en œuvre un programme d'amélioration continue des sols qui fait appel à la valorisation de la matière organique naturelle ou ajoutée au sol et à l'analyse du sol avant la fertilisation et la modification.

Espace pour la vie : Carnet horticole : [Analyse du sol](#) et [Matière organique](#)

L'organisation devrait *réduire au minimum* les effets négatifs du compactage des sols en recourant à des mesures de *protection* lors de travaux de construction, à des solutions techniques ou à des sols structuraux.

Université de Laval – Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu : [La protection des arbres en ville pendant les grands travaux](#)

Université de Cornell : CU-Sol Structural : [Guide Complet](#)

## **Objectif 5 : Santé et vitalité des forêts et des arbres urbains et communautaires**

Assurer la viabilité à long terme des forêts urbaines et communautaires, en maximisant leur santé, leur longévité, leur *diversité*, leur *résilience* et leur dimension afin d'optimiser les bienfaits et la disponibilité et l'utilisation des ressources.

- **Mesure de performance 5.1** : L'organisation recourt à une *gestion intégrée des végétaux* ou une approche de *soins de santé des végétaux* durant les opérations.

Orientation :

L'organisation pourrait mettre en œuvre une *stratégie* de gestion axée sur les plantes pour favoriser la santé et la vitalité.

Exemple, Ville de Montréal : [Une pelouse et un jardin sans pesticides](#)

Gouvernement du Québec : [À savoir sur les pesticides](#)

Gouvernement du Canada : [Protéger la santé des végétaux du Canada](#)

Gouvernement du Canada : [Guide d'identification des ravageurs des grandes cultures et des cultures fourragères et de leurs ennemies naturelles](#) (consultez section sur la « Lutte intégrée »)

- **Indicateur 5.1.1** : L'*organisation* met en œuvre des *stratégies* holistiques qui tiennent compte des besoins des arbres et des plantes, notamment l'espacement, les besoins en eau, les associations aux ravageurs et la fertilisation.

Orientation :

Arbres Canada : [Comment entretenir nos arbres : cinq façons simples de prendre soin d'eux!](#)

Arbres Canada : [L'importance de l'entretien : assurer l'intendance de nos forêts urbaines](#)

Espace pour la vie : [Carnet horticole : Plantation des arbres et des arbustes](#)

- **Indicateur 5.1.2** : L'*organisation* recourt aux options de *gestion intégrée*, s'il y a lieu, notamment le brûlage dirigé, la rotation des pâturages et la régénération naturelle, pour améliorer la *santé de la forêt* et sa vitalité.

Orientation :

Parcs Canada : [Brûlages dirigés](#)

Parcs Canada : [Intendance autochtone du feu](#)

Gouvernement de l'Ontario : [Système sylvopastoral pour l'Ontario](#)

- **Mesure de performance 5.2** : L'*organisation* a élaboré des *stratégies* pour guider la *plantation* et l'établissement afin d'améliorer la santé et la vitalité des forêts urbaines.
  - **Indicateur 5.2.1** : L'*organisation* voit à ce que les espèces d'arbres et les arbres individuels soient bien adaptés aux conditions de croissance locales et au climat et qu'ils représentent différentes espèces, mais non des espèces envahissantes ou autrement destructrices.

Orientation :

Société internationale d'arboriculture Québec (SIAQ) : [La sélection et l'emplacement d'un arbre](#)

Fondation David Suzuki : [Augmenter l'adaptation équitable aux changements climatiques : Scénarisation de la plantation de 500 000 nouveaux arbres sur le territoire de la Ville de Montréal](#)

Exemple, Arrondissement d'Achilles-Cartierville : [Plan maître de plantation 2022-2031](#)

- **Indicateur 5.2.2** : L'*organisation* choisit des sites de *plantation* qui soutiennent la croissance et le rendement des arbres.

Orientation :

Sentier Transcanadien : [L'évaluation des sites](#)

Hydro-Québec : [L'importance de choisir la bonne essence d'arbre ou d'arbuste](#)

- **Indicateur 5.2.3** : L'organisation mène un programme de surveillance préventive et périodique de la santé des arbres pour évaluer le stress des arbres et leur survie.

Orientation :

Agence Canadienne d'inspection des aliments : [Mois de l'inspection des arbres](#)

Exemple, Ville d'Ottawa : [Plan de gestion de la forêt urbaine d'Ottawa](#)

- **Mesure de performance 5.3** : L'organisation facilite la coexistence des arbres et du *cadre bâti*.

Orientation :

Bureau de normalisation du Québec (BNQ) : BNQ 3019-190/2013 [Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs](#)

Le Trees and Design Action Group (TDAG) : [Arbres en milieu urbain : Guide de mise en œuvre](#)

- **Indicateur 5.3.1** : L'organisation voit à ce que les activités de planification et d'entretien des forêts urbaines ou communautaires tiennent compte du *cadre bâti* et des besoins des arbres.

Orientation :

L'organisation devrait avoir un processus pour élaguer ou enlever les arbres, si nécessaire, afin de *réduire au minimum* les conflits avec l'infrastructure et les lignes de vue critiques.

Exemple, Ville de Sherbrooke : [Élagage et entretien des arbres](#)

- **Indicateur 5.3.2** : L'organisation modifie ou élimine le *cadre bâti*, lorsque faire se peut, afin de réduire les conflits et améliorer la *santé de la forêt* et des arbres.

Orientation :

Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) : [Revue de littérature – Implantation des arbres en zone urbaine à proximité du réseau souterrain](#)

Exemple, Ville de Québec : [Recherche et innovation – fosses à plantation](#)

- **Mesure de performance 5.4** : L'organisation protège les forêts et les arbres urbains et communautaires contre les agents dommageables.

- **Indicateur 5.4.1** : L'organisation met en œuvre une *stratégie* visant à surveiller les agents dommageables et les espèces envahissantes, à prévenir les dommages et à atténuer ceux-ci de manière appropriée.

Orientation :

Communauté métropolitaine de Montréal: [Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agile du frêne](#)

Emerald Ash Borer Network : [EAB Preparedness / Response Plans](#) (en anglais)

- **Indicateur 5.4.2** : L'organisation établit des politiques ou procédures visant à atténuer les dommages causés par les activités humaines.

Orientation :

Arbres Canada : [Protection des arbres pendant la construction / Les arbres et les fondations d'un bâtiment](#)

Société internationale d'arboriculture Québec (SIAQ) : [Comment l'éêtage blesse les arbres](#)

Gouvernement du Québec : [Plantation et abattage des arbres dans le contexte du Guide La prise de décision en urbanisme](#)

Exemple, Ville d'Ottawa : [Règlement sur la protection des arbres](#)

**Objectif 6 : Sites d'intérêt particulier, y compris les espaces naturels**

Gérer les terres d'importance géologique, culturelle, économique ou écologique d'une manière qui tient compte de leurs qualités uniques.

- **Mesure de performance 6.1** : L'organisation établit des lignes directrices appropriées pour la protection et la conservation des sites d'intérêt particulier et des espaces naturels.
  - **Indicateur 6.1.1** : L'organisation établit et maintient des objectifs de conservation et de gestion reposant sur l'évaluation des terrains ou des sites.

Orientation :

Exemple, Arrondissement de Saint-Laurent, Ville de Montréal : [Corridor de biodiversité de Saint-Laurent : Plan directeur d'aménagement](#)

Exemple, Société du parc Jean-Drapeau : [Plan directeur, de conservation, d'aménagement et développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030](#)

- **Mesure de performance 6.2** : L'*organisation* détermine, évalue et cartographie les sites d'intérêt particulier, les espaces naturels ou les caractéristiques des espaces naturels à l'intérieur de la forêt urbaine ou communautaire.
  - **Indicateur 6.2.1** : L'*organisation* utilise un système de gestion des données pour déterminer, cartographier, planifier et gérer les espaces naturels et les sites d'intérêt particulier.

Orientation :

L'*organisation* devrait consulter les professionnels appropriés, les gestionnaires des ressources, les *peuples autochtones* et les autres *parties intéressées* afin de relever les sites d'intérêt particulier, les espaces naturels et les caractéristiques des espaces naturels. Les sites d'intérêt particulier et les caractéristiques des espaces naturels devraient être relevés et cartographiés; ils devraient comprendre :

- les écosystèmes rares ou menacés;
- les cours d'eau et leurs *milieux riverains* soutenant des espèces aquatiques *indigènes*;
- les sites connus comme étant essentiels aux fonctions vitales de la *faune indigène* ou *endémique*, y compris les aires de nidification importantes (p. ex. les héronnières), les tanières (pour les ours) et les autres *habitats* spéciaux;
- les sites connus *d'importance archéologique ou culturelle* pour les Premières nations ou les communautés *autochtones*;
- les caractéristiques naturelles reconnues comme étant *d'importance historique* ou devant être protégées au moyen d'une ordonnance ou d'un règlement régional ou local, y compris des arbres isolés, des bouquets d'arbres peuplements et des sources artésiennes;
- les terrains pouvant servir de corridors ou de liens pour les déplacements de la *faune* entre des espaces naturels;
- les formes de relief rares ou inhabituelles créés par les processus géomorphologiques.

Gouvernement du Québec : [Données Québec](#) (cartographie des milieux et caractéristiques)

- **Mesure de performance 6.3 :** L'organisation suit des *stratégies* pour gérer efficacement les espaces naturels et les sites d'intérêt particulier afin de protéger, de préserver, de conserver, de maintenir, de restaurer ou d'améliorer leur fonction naturelle.

Orientation :

L'organisation devrait suivre la performance selon les lignes directrices de *protection*, de préservation et de *conservation*.

L'organisation devrait aborder des questions comme :

- les espèces envahissantes;
- les corridors écologiques;
- les sites *d'importance archéologique, historique ou culturelle*;
- l'accès aux activités récréatives et loisirs;
- la flore et la *faune* en péril;
- la flore et la *faune indigène* qui est *endémique* dans les espaces naturels aménagés.

L'organisation devrait gérer l'accès (des personnes, des véhicules et des chiens) aux espaces naturels et aux sites d'intérêt particulier afin d'aider à la *protection* et à la préservation. Les efforts peuvent comprendre :

- des barrières physiques et de la signalisation;
- l'application des règlements par le personnel sur place;
- l'affichage d'information réglementaire sur un site internet, parmi les réseaux sociaux, par biais des documents imprimés ou par d'autres moyens électroniques.

L'organisation pourrait s'inspirer de documents comme les suivants :

- Exemple, Ville de Granby : [Politique de conservation des milieux naturels](#)
- Exemple, Ville de Québec : [Bilan 2022 et 2023 développement durable](#)
- Exemple, [Plan directeur du parc urbain national de la Rouge 2019.](#)

- **Indicateur 6.3.1 :** L'organisation gère les sites d'intérêt particulier ou les espaces naturels d'après les résultats actuels de la recherche scientifique et les *meilleures pratiques de gestion*.

Orientation :

L'organisation devrait reconnaître que différences régions géographiques font face à des problèmes distincts qui exigent des *stratégies* de gestion particulières pour protéger et préserver les espaces naturels et les sites d'intérêt particulier, par exemple :

- les feux dans les zones périphériques;
- les zones géologiquement instables;
- les espaces dégradés par les espèces envahissantes.

Exemples :

Ouranos : [Feux de forêt - Adaptation](#)

Ouranos : [Phénomènes climatiques](#)

## Objectif 7 : Gestion adaptée à l'évolution du climat

Favoriser la *résilience* face aux *changements climatiques* et répondre aux préoccupations environnementales et socioéconomiques pressantes à l'aide de *stratégies d'adaptation* et d'*atténuation* faisant appel aux arbres.

- **Mesure de performance 7.1:** L'*organisation* surveille et s'efforce de maximiser les *services écosystémiques* que procurent les forêts urbaines ou communautaires, comme le capture et le stockage du carbone, la réduction du ruissellement des eaux pluviales, la qualité de l'air et l'*atténuation* des effets d'îlot de chaleur urbain et de la température.

### Orientation :

Exemple, Ouranos et Ville de Québec : [Évaluation et évolution des services écosystémiques dans la région du Québec](#)

Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) : [Revue de littérature – Impact des arbres en milieu urbain sur la qualité de l'air, la séquestration du carbone et la captation des eaux de pluie.](#)

Institut national de santé publique du Québec : [Valeur économique des effets sur la santé de la nature en ville](#)

Vibrant Cities Lab : [Climate & Health Action Guide](#) (en anglais)

- **Indicateur 7.1.1 :** L'*organisation* quantifie les *services écosystémiques*, les apports économiques ou les avantages d'ordre esthétique, et en fait le suivi.

### Orientation :

i-Tree : [Tree Canopy Assessment Tools](#) (en anglais) [Guides d'utilisation en français 2022](#)

- **Indicateur 7.1.2 :** L'*organisation* fait des efforts de planification et de gestion des arbres pour maximiser les *services écosystémiques*.

### Orientation :

Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) : [Technote : Où, quoi et comment planter pour accroître les services écosystémiques de la forêt urbaine](#)

Arbres Canada : [Qualité de l'air, changement climatique et forêts urbaines](#)

Gouvernement du Canada : [Outils et ressources pour les îlots de chaleur urbains](#)



- **Indicateur 7.1.3** : L'organisation encourage le recours aux arbres et aux *infrastructures vertes* pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le ruissellement des eaux pluviales et les inondations, tout en maximisant le stockage de carbone.

Orientation :

Québec Vert : [Premier guide québécois d'introduction aux infrastructures végétalisées](#)

Institut de recherche en biologie végétale : [Portrait des infrastructures vertes et ouvrages phytotechnologiques dans l'agglomération de Montréal](#)

Gouvernement du Québec: [Programme Climat municipalités](#)

- **Mesure de performance 7.2** : L'organisation surveille l'empreinte carbone de ses opérations de *foresterie urbaine et communautaire* et prend des mesures pour la réduire.

Orientation :

L'organisation pourrait prévoir une évaluation périodique de base du CO<sub>2</sub> ou des gaz à effet de serre (GES) pour les opérations de *foresterie urbaine*.

Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités : [Fiche d'information : Gouvernance municipale pour une décarbonisation en profondeur](#)

Exemple, Ville de Dollard-des-Ormeaux : [Électrification des véhicules et des équipements de la Ville](#)

Exemple, Arrondissement du Sud-Ouest, Ville de Montréal : [Plan local de transition écologique](#)

- **Indicateur 7.2.1** : L'organisation démontre qu'elle se sert de *stratégies* pour réduire les empreintes carbone et maximiser l'utilisation du *bois urbain* afin de diminuer les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et d'aider à promouvoir une économie circulaire.

Orientation :

Exemple, Ville de Pointe-Claire : [Valorisation du bois de frêne](#)

Exemple, Ville de Montréal : [Agrile du frêne : que fait la Ville avec les arbres abattus](#)

Exemple, [Centre de valorisation du bois urbain](#) : [Valorisation des billots pour les citoyens de l'Agglomération de Longueuil](#)

- **Mesure de performance 7.3** : L'organisation évalue périodiquement les vulnérabilités liées aux *changements climatiques* et aux phénomènes météorologiques extrêmes dans son territoire de compétence, et travaille à y répondre.

- **Indicateur 7.3.1** : L'organisation met en œuvre des *stratégies* pour atténuer les effets des îlots de chaleur urbains et les perturbations écologiques et socioéconomiques causées par les *changements climatiques*.

Orientation :

Gouvernement du Québec : [Cartographie – Application Devenir : Habitats sous l'influence des changements climatiques](#) (modélisation et prévisions pour 90 essences d'arbres)

Institut national de santé publique du Québec : [Lutte contre les îlots de chaleur urbains](#)

Gouvernement du Canada : [Réduire les îlots de chaleur urbains pour protéger la santé au Canada](#)

Exemple, Ville de Laval : [Incitatifs offerts par la Ville – Lutte aux îlots de chaleur](#)

- **Indicateur 7.3.2** : L'organisation encourage la préservation des arbres et la *plantation* d'arbres afin de maximiser la prestation des différents *services écosystémiques*, en accordant la priorité aux endroits où se trouvent des populations historiquement désavantagées et vulnérables et qui souffrent d'une répartition inéquitable des arbres.

Orientation :

Gouvernement du Canada : [Engagement de 2 milliards d'arbres](#)

HealthyDesign.City (Université de Toronto) : [Intégrer l'équité aux stratégies de plantation d'arbres de la région de Peel](#)

Exemple, Ville d'Ottawa : [Stratégie de plantation d'arbres](#)

Exemple, Ville de Winnipeg : [Stratégie de foresterie urbaine de la Ville de Winnipeg](#)

## Objectif 8 : Planification des forêts urbaines et communautaires

Assurer le soutien et le développement à long terme des ressources forestières urbaines et communautaires ainsi que le programme de gestion grâce à une planification exhaustive et un établissement stratégique des objectifs.

- **Mesure de performance 8.1** : L'organisation effectue périodiquement des évaluations exhaustives du système de *foresterie urbaine et communautaire* et exerce une surveillance suffisante qui lui permettent de produire des *stratégies* de gestion éclairées s'appuyant sur les conditions actuelles de la forêt.
  - **Indicateur 8.1.1** : L'organisation effectue actuellement une évaluation des ressources forestières ou a en main une telle évaluation à jour.

### Orientation :

L'organisation devrait avoir au moins une évaluation des ressources forestières à jour comportant une composante géographique. Les types d'évaluation pourraient comprendre :

- l'étude sur l'indice de canopée;
- des évaluations de l'équité d'accès aux arbres;
- des *inventaires* des arbres;
- des études des communautés végétales ou des évaluations des espaces naturels;
- des entrevues auprès des *parties intéressées* du milieu.

### Exemples d'évaluation :

Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) : Technote : [Cartographie de la canopée des six régions métropolitaines de recensement du Québec](#)

i-Tree : [Tree Canopy Assessment Tools](#) (en anglais) [Guides d'utilisation en français 2022](#)

Évaluation du couvert forestier à l'aide de l'outil [Environmental Insights Explorer](#) de Google

Institut forestier du Canada : [Forêts urbaines ouvertes – données géospatiales](#)

- **Indicateur 8.1.2** : L'organisation documente la surveillance du rendement administratif et opérationnel en rapport avec l'étendue, l'état et la répartition du couvert arborescent; les *services écosystémiques*; les coûts opérationnels et le rendement du capital investi; ainsi que les vulnérabilités du système de forêts urbaines ou communautaires.

### Orientation :

Exemple, Communauté métropolitaine de Montréal : [Augmentation de la canopée dans le Grand Montréal 2011-2019](#) et [Indice de canopée métropolitain : Méthodologie](#)

Exemple, Ville de Québec : [Place aux arbres : Bilan 2015-2020 de la Vision de l'arbre](#)

Exemple, Ville de Surrey (section « *Sustainability Dashboard* ») : [Cartographie - Tableau de bord \(anglais\)](#)

- **Mesure de performance 8.2 :** L'organisation soutient et rehausse les activités de planification en consultant les parties prenantes pertinentes et intéressées de la collectivité.

Orientation :

Les *parties intéressées* pourraient comprendre :

- des citoyens,
- des comités consultatifs sur les arbres,
- des comités environnementaux ou organismes semblables,
- des ingénieurs forestiers ou forestiers,
- des organismes municipaux, d'État, provinciaux ou fédéraux,
- des groupes municipaux ou locaux,
- des fournisseurs de services publics,
- des associations professionnelles,
- des organismes de *conservation*,
- des peuples ou institutions gouvernementales *autochtones*,
- des groupes communautaires,
- des universités,
- des agences d'éducation scientifiques ou centres de nature,
- d'autres groupes pertinents.

- **Indicateur 8.2.1 :** L'organisation cherche à obtenir l'avis de groupes consultatifs, de consultants professionnels, de services internes et d'autres *parties intéressées* de la collectivité pour la conseiller sur l'établissement, la *conservation*, la *protection* et l'entretien des forêts et des arbres urbains et communautaires, afin d'assurer l'inclusion et la collaboration.

Orientation :

Voir références pour mesure de performance 1.2

- **Mesure de performance 8.3 :** L'organisation s'est dotée de *stratégies* de planification exhaustives et interdisciplinaires qui sont intégrées aux autres services et groupes administratifs internes et qui s'accordent avec les intérêts et buts des *parties intéressées*.

Orientation :

Ouranos : [Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques : Guide pour les organismes municipaux](#) (Section 1 – Les conditions de succès et Étape 1 – Mise en place de l'équipe projet)

Exemple, Ville de Laval : [Trois plans directeurs majeurs pour une ville plus verte pour les citoyens](#)

- **Indicateur 8.3.1 :** L'organisation a une vision clairement définie qui guide les décisions de planification et de gestion au niveau le plus élevé.

Orientation :

Exemple, Ville de Québec : [Vision de l'arbre 2015-2025](#)

Urban Forest Management Plan Toolkit : [Urban Forest Management Planning](#) (en anglais)

- **Indicateur 8.3.2** : L'*organisation* a des *stratégies* qui soutiennent les buts et les cibles opérationnelles du moment et qui sont accessibles au public.

Orientation :

L'*organisation* devrait avoir un *plan directeur*, une évaluation générale et un sommaire des *politiques* pour l'ensemble de la forêt urbaine de la collectivité, appuyés par les conseils de partenaires externes et des services qui ont des incidences sur les arbres. Le *plan directeur* apporte de la cohérence entre les *politiques* et les plans de différents services et groupes partenaires. Les plans devraient :

- comprendre un *plan d'entretien* de la forêt urbaine (ou un ensemble de documents comparable);
- énumérer les mesures à prendre d'après des *inventaires* ou des évaluations des ressources professionnels et pertinents, et en établir l'ordre de priorité;
- donner de l'information sur le cycle d'entretien des arbres;
- exposer l'aménagement futur des forêts et arbres urbains de l'*organisation*;
- être à jour et avoir été activement utilisé au cours des cinq dernières années;
- guider les décisions de gestion ou l'affectation des ressources;
- être mis à jour au besoin pour intégrer de nouvelles données;
- fixer des objectifs de *plantation* d'arbres, d'indice de canopée ou de densité de peuplement;
- fixer des objectifs d'équité d'accès aux arbres,
- présenter de l'information et fixer des objectifs concernant les budgets et la dotation en personnel;
- formuler des directives pour les opérations courantes;
- présenter des approches préventives pour le suivi et l'évaluation du programme et de la population d'arbres;
- prendre en compte et, s'il y a lieu, intégrer aux efforts de gestion et de planification les arbres de la collectivité appartenant à des tiers ou gérés par des tiers;
- aborder l'utilisation du *bois urbain*, la *santé de la forêt*, les sites d'intérêt particulier, les milieux naturels, le climat et la santé humaine, le cas échéant.

## **Objectif 9 : Gestion et entretien des forêts et arbres urbains et communautaires**

Assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques lors de l'établissement, de l'entretien et de la gestion des forêts et des arbres.

- **Mesure de performance 9.1** : L'*organisation* dispose du pouvoir de gestion et a à son service au moins un *professionnel qualifié en matière de ressources* pour diriger les activités de gestion et d'entretien des forêts urbaines ou communautaires.

Orientation :

Une *organisation* municipale pourrait participer au [programme d'accréditation](#) de l'*Urban & Community Forestry Society* pour montrer son engagement envers la gestion des forêts municipales.

Apprendre par les arbres Canada : [Forestier urbain](#)

Arbres Canada : [Définition des forêts urbaines](#)

- **Indicateur 9.1.1** : L'*organisation* emploie un professionnel possédant la formation et l'expertise requises pour mener et gérer efficacement le *programme de foresterie urbaine* ou *communautaire*.

Orientation :

Les études peuvent être attestées par les diplômes pertinents en *foresterie urbaine*, en *foresterie*, en arboriculture ou dans un domaine connexe. L'expertise peut être attestée par le biais de *programmes* d'accréditation professionnelle, comme les certifications d'arboriculteur, la certification de spécialiste municipal et la qualification pour l'évaluation des risques liés aux arbres de l'International Society of Arboriculture (ISA), une certification ou un permis d'exercer délivré par l'État ou un autre organisme de certification ou ordre professionnel agréé.

Exemples : Ordre des ingénieurs forestiers du Québec : [La profession d'ingénieur forestier](#)

Société internationale d'arboriculture Québec (SIAQ) : [Certification de l'arboriculteur de l'ISA](#)

- **Indicateur 9.1.2** : L'*organisation* a officiellement pris en charge, par le biais d'une ordonnance, d'une charte, d'une *politique* directrice ou d'un accord contractuel, la responsabilité et le pouvoir en ce qui concerne la planification, la gestion, la *protection*, la préservation et l'entretien des forêts et des arbres urbains ou communautaires et des *paysages* qu'ils occupent.

Orientation :

Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités : [Un aperçu de la foresterie urbaine](#)

Arbres Canada : [Planification de la gestion stratégique et opérationnelle](#)

Arbres Canada : [Lois, arrêtés municipaux et règlements](#)

- **Mesure de performance 9.2** : L'organisation adopte et met en œuvre des *politiques* et des normes en matière de forêts urbaines et communautaires.

Orientation :

L'*organisation* pourrait adopter des *politiques* d'aménagement ou d'autres dispositions de contrôle, normes de pratique ou procédures opérationnelles (règlements, processus d'évaluation formel des plans d'implantation, octroi de permis, mesures d'*atténuation*, incitatifs, etc.) qui protègent efficacement les arbres lors de perturbation des sols et d'activités d'entretien des infrastructures.

- Université de Laval : [La protection des arbres en ville pendant les grands travaux](#)
- Ville de Dollard-des-Ormeaux : [Règlement sur l'entretien et la protection des arbres](#)
- Ville de Laval : [Travaux en vue? N'oubliez pas de protéger vos arbres!](#)

L'*organisation* pourrait adopter les *Meilleures pratiques de gestion* en matière de la [Gestion des arbres lors de travaux d'aménagement de site et de construction](#) les plus récentes de l'ISA. Des exemples de mesures de *protection* des arbres sont :

- des normes de *protection* des arbres;
- l'installation de clôtures ou barrières de *protection*;
- méthodes alternatives au creusement des tranchées dans la zone de *protection* des arbres (ZPA)
- la taille sélective des racines et des branches avant des travaux d'aménagement;
- le paillage;
- la gestion de l'humidité du sol, des nutriments et de l'échange d'air;
- l'arrosage;
- la réhabilitation après travaux de construction.

- **Indicateur 9.2.1** : L'*organisation* a adopté des *politiques*, des *stratégies* de planification, des ordonnances ou les *meilleures pratiques de gestion* qui régissent la *plantation*, l'établissement, l'entretien, la *protection*, l'enlèvement des arbres et la gestion des risques y afférents.

Orientation :

Bureau de normalisation du Québec : [BNQ 0605-100/2019 Aménagement paysager à l'aide de végétaux](#)

Bureau de normalisation du Québec : [BNQ 0605-200/2020 Entretien arboricole et horticole](#)

Exemple, Ville de Fredericton : [Gestion des arbres](#)

Urban Tree Foundation : [Open source specifications tree planting, tree protection, irrigation](#) (en anglais)

- **Indicateur 9.2.2** : L'organisation évalue périodiquement et utilise des données à jour et évolutives sur la *santé de la forêt* urbaine ou communautaire, la répartition du couvert arborescent, la vulnérabilité sociale et écologique et les *services écosystémiques* pour guider, formuler et adopter ses *politiques*, ses objectifs de planification, ses *stratégies* de gestion, ses normes d'entretien et ses objectifs de *programme* relatifs à la forêt urbaine ou communautaire.

Orientation :

Indicateurs vitaux du Grand Montréal : [Proportion du territoire couvert par la canopée \(Cartographie et bilan\)](#)

Université de Toronto, Dalla Lana School of Public Health: [HealthyPlan.City](#) cartographie des villes canadiennes spécifiant des iniquités à prioriser relatif au couvert arborescent

US Climate Resilience Toolkit : [Urban Tree Canopy Assessment](#) (en anglais)

- **Mesure de performance 9.3** : L'organisation coordonne la *plantation* et l'établissement d'arbres.
  - **Indicateur 9.3.1** : L'organisation a un programme de *plantation* et d'établissement d'arbres appropriés au site sur les propriétés publiques ou privées qu'elle gère, y compris toute infrastructure de gestion écologique des eaux pluviales, en conformité avec les *meilleures pratiques de gestion* à l'échelle fédérale ou régionale.

Orientation :

Gouvernement du Canada : [Engagement de 2 milliards d'arbres](#)

Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités : [Fiche d'information : processus de plantation d'arbres](#)

Exemple, Ville d'Ottawa : [Plantation d'arbres](#)

Exemple, Ville de Québec : [Programme de plantation d'arbres d'alignement](#)

Trees and Design Action Group (TDAG) : [Guides to Inform Decision-making on Urban Trees](#) (en anglais)

- **Indicateur 9.3.2** : L'organisation assure des soins de suivis appropriés pour tous les arbres plantés, modulés selon l'espèce, les dimensions et format à la *plantation* ainsi qu'aux caractéristiques du site, climat local et besoins en entretien.

Orientation :

Espace pour la vie : Carnet horticole : [Arrosage des arbres et arbustes](#) et [Entretien après la plantation des arbres et des arbustes](#)

Manitoba Hydro – [Programme d'amélioration forestière](#) : [Soin des arbres – Planter et entretenir vos arbres](#)



- **Indicateur 9.3.3** : L'organisation soutient activement des initiatives, des *politiques*, des activités de sensibilisation ou des *stratégies* d'aide publique qui encouragent les propriétaires privés à remplacer les arbres enlevés.

Orientation :

Exemple, Ville de Gatineau : [Plantation, entretien, abattage et remplacement des arbres](#)

GRAMÉ : [L'importance de remplacer son arbre abattu](#)

Regroupement des ÉcoQuartiers et SOVERDI : [Programme Un Arbre Pour Mon Quartier](#)

Canopée : [Programme Île en Vert](#)

Collectif Canopée : Programme de plantation : [Passez à l'action!](#)

Exemple, Ville de Kirkland : [Programmes incitatifs de plantation d'arbres](#)

- **Indicateur 9.3.4** : La moyenne mobile sur cinq ans des arbres plantés dans la forêt urbaine est égale ou supérieure au nombre d'arbres enlevés pour quelques raisons que ce soit, en l'absence d'un événement catastrophique.

Orientation :

L'organisation devrait à tout le moins s'efforcer de remplacer chaque arbre mort ou enlevé, afin de réduire la perte de canopée.

- **Mesure de performance 9.4** : L'organisation entretient les forêts et les arbres qui sont de son ressort.
  - **Indicateur 9.4.1** : L'organisation a un programme de soins de jeunes arbres qui est aligné sur les *meilleures pratiques de gestion* reconnues à l'échelle fédérale ou régionale.

Orientation :

Fond municipal vert, Fédération canadienne des municipalités : [Fiche d'information : L'entretien des arbres](#)

Parcs Ontario : [Sandbanks à la rescousse des arbres](#)

- **Indicateur 9.4.2** : L'organisation met en œuvre des *stratégies* proactives de gestion des ressources, de surveillance et d'entretien des arbres établis qui optimisent la santé et la longévité des arbres, la sécurité du public et l'affectation des ressources.

Orientation :

Exemple, Ville de Laval : [Arbre en emprise](#) et [Feuillet entretien](#)

Exemple, Ville de Candiac : [Arbres](#)

Vibrant Cities Lab : [Monitoring & Maintaining Your Urban Forest](#) (en anglais)

- **Indicateur 9.4.3** : L'*organisation* mène chaque année des évaluations visuelles systématiques de la santé, des défauts de structure et des risques d'au moins 15 % de la population d'arbres qu'elle gère, et prescrit et effectue un élagage préventif et une maintenance curative, selon les besoins, pour maintenir une forêt urbaine ou communautaire en santé qui peut coexister avec le *cadre bâti*.

Orientation :

L'*organisation* devrait inspecter chaque arbre suivant un cycle de 6 à 7 ans et effectuer l'entretien nécessaire.

Arbres Canada: [Inventaire d'arbres et cycle d'inspection des arbres](#)

Arbres Canada : [Pratiques d'élagage](#)

Société internationale d'arboriculture Québec (SIAQ) : [Élagage des arbres matures](#)

- **Mesure de performance 9.5** : L'*organisation* préserve et protège les forêts et les arbres.
  - **Indicateur 9.5.1** : L'*organisation* exerce le pouvoir et a la capacité de mettre en œuvre et de faire respecter les codes, les *politiques* et les de *protection* des arbres ou les spécifications de construction.

Orientation :

L'*organisation* devrait exercer le pouvoir et la capacité de mettre en œuvre et de faire respecter les codes, les *politiques*, les normes et les spécifications de construction visant à protéger les arbres, par le biais des examens de plans d'implantation, des inspections et de la surveillance sur place ainsi que des mesures administratives.

Les mesures administratives pourraient comprendre :

- un ordre de suspendre les travaux;
- constat d'infractions;
- la révocation d'un permis;
- la retenue d'un permis d'occupation;
- l'encaissement d'un dépôt de garantie;
- une consigne d'*atténuation*;
- une action judiciaire.

Exemple, Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : [Abattage et protection des arbres](#)

- **Indicateur 9.5.2** : L'*organisation* fait preuve d'un engagement communautaire inclusif, de protocoles équitables et d'une programmation ciblée pour faire en sorte que les forêts et les arbres soient préservés et protégés dans tous les quartiers, sans égard à leur situation socioéconomique.

Orientation :

*Community Involvement with Urban Forestry* : [Trees for Energy Conservation](#) (en anglais)

## Objectif 10 : Préparation, intervention et rétablissement face aux catastrophes

Limitier les effets indésirables et aider au rétablissement des collectivités et des ressources forestières après une catastrophe, grâce à la planification stratégique, à la préparation, à une intervention efficace, à la restauration et à une meilleure *résilience*.

- **Mesure de performance 10.1** : L'organisation planifie et se prépare de manière proactive pour faire face aux catastrophes naturelles raisonnablement prévisibles.

### Orientation :

L'organisation devrait mettre en œuvre des *programmes* et des *stratégies* de prévention et d'*atténuation* appropriés pour réduire les risques avant un événement, y compris des sources de financement appropriées, une capacité opérationnelle, des ententes d'assistance mutuelle et des contrats ou accords permanents avec des entrepreneurs privés pour s'assurer d'une capacité d'appoint.

L'organisation devrait adopter des normes et des procédures avant un événement afin de s'assurer de la capacité de faire respecter les normes lors des activités d'intervention et de rétablissement. Elle devrait considérer la probabilité d'un événement ou d'une catastrophe dans le processus de planification. Les événements et catastrophes pourraient comprendre :

- les phénomènes météorologiques extrêmes, comme les orages, les tempêtes de verglas, de neige ou de vent, les ouragans, les tornades, les canicules, les sécheresses et les inondations;
- les feux de forêt;
- les ravageurs envahissants;
- une guerre ou un autre conflit.

Exemple, Ville de Québec : [Une ville mieux préparée – Plan de sécurité civile](#)

- **Indicateur 10.1.1** : L'organisation évalue les risques et prépare et documente des *stratégies* d'intervention équitables en cas de catastrophe, y compris la gestion des débris, appropriés à sa région.

### Orientation :

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM) : [Mesures d'urgence](#)

Gouvernement du Canada : [Planification de la gestion des urgences](#)

Cerema (France) : [Prévention et gestion des déchets issus de catastrophes naturelles : Démarche opérationnelle et fiches d'application](#)

Service des forêts du Texas : [Growing Texas – Community Planning Guide: Storms – Guide for Texas Communities](#) (en anglais)

- **Indicateur 10.1.2** : L'organisation met en œuvre des programmes et des stratégies appropriés de prévention et d'atténuation des risques avant un événement.

Orientation :

Gouvernement du Canada : [Prévention et atténuation des catastrophes](#)

Société internationale d'arboriculture Québec (SIAQ) : [Reconnaître les risques liés aux arbres](#)

[Société de protection des forêts contre le feu \(SOPFEU\)](#)

[Programme Intelli-feu Canada](#)

- **Mesure de performance 10.2** : L'organisation met en œuvre les stratégies d'intervention adoptés en cas de catastrophe.
  - **Indicateur 10.2.1** : L'organisation mobilise des équipes d'intervention appropriées, s'intègre aux autres activités de gestion des situations d'urgence et suit les lignes directrices ou programmes de gestion des situations d'urgence, s'il y a lieu.

Orientation :

Arbres Canada : [Préparation en cas d'urgence](#)

Hydro-Québec : [Les pannes d'électricité : comment prévenir et agir lors de situations dangereuses?](#)

L'organisation pourrait former des réseaux de collaboration interinstitutionnel comme celles des [programmes de foresterie urbaine des États](#) ou les [équipes d'intervention d'urgence dans les forêts urbaines](#), par exemple, aux États-Unis. (ressources en anglais)

Vibrant Cities Lab : [Emergency Operations Planning Guide for Storm Response](#) (en anglais)

- **Indicateur 10.2.2** : L'organisation maximise les possibilités de préserver les arbres endommagés et de récupérer les débris ligneux afin de les utiliser de manière optimale.

Orientation :

Office National des Forêts, France : [Les secondes vies du bois scolyté](#)

Gouvernement de la Colombie-Britannique : [Wildlife Tree & Course Woody Debris Guidance & Policies](#)

- **Mesure de performance 10.3** : L'organisation met en œuvre des *stratégies* de rétablissement après un événement.

Orientation :

L'organisation pourrait travailler avec d'autres *organisations* ou *programmes*, comme les suivants :

Arbres Canada : [Opération Renouvert](#)

Arbor Day Foundation : [Community Tree Recovery \(en anglais\)](#)

Keep America Beautiful : [Retreet](#) (en anglais)

- **Indicateur 10.3.1** : L'organisation a et met en œuvre un *programme d'atténuation* des risques afin de réduire le risque résiduel après un événement.

Orientation :

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) : [Comment se préparer à la réouverture d'un territoire après un incendie majeur](#)

Colorado State Forest Service : [Forest Restoration & Wildfire Risk Mitigation](#) (en anglais)

- **Indicateur 10.3.2** : L'organisation met en œuvre des *stratégies* de restauration, d'entretien et de replantation après un événement.

Orientation :

Exemple, Ville de Rosemère : Agrile du frêne : [Programme d'aide et subvention](#)

United States Forest Service : [Reforestation](#) (en anglais)

One Tree Planted : [Reforestation](#) (en anglais)

- **Indicateur 10.3.3** : L'organisation évalue l'impact d'un événement et l'efficacité de ses efforts de préparation, d'intervention et de rétablissement.

Orientation :

L'organisation pourrait se servir de données sur la canopée urbaine pour suivre les changements après les événements, afin d'évaluer les efforts de rétablissement.

Exemple, Gouvernement du Nouveau Brunswick : [Analyse de la tempête de verglas 2017](#)

## Objectif 11 : Renforcement des capacités

Promouvoir l'amélioration continue dans la pratique de la gestion durable par le biais de l'éducation, de la sensibilisation, d'une dotation en ressources et d'un financement suffisants, du perfectionnement professionnel, de l'engagement, de l'intendance et de l'évaluation du rendement.

- **Mesure de performance 11.1** : L'organisation voit à l'adoption de budgets pour les activités de foresterie urbaine ou communautaire.
  - **Indicateur 11.1.1** : L'organisation a un budget consacré aux activités liées à la foresterie urbaine ou communautaire.

### Orientation :

Vibrant Cities Lab : [Funding](#) (en anglais)

Arbor Day Foundation (Tree City USA) : [Qualified Expenses](#) (en anglais)

- **Indicateur 11.1.2** : L'organisation évalue les besoins budgétaires actuels et futurs d'après les *stratégies*, les conditions souhaitées ou les objectifs.

### Orientation :

Exemple, Ville de Gatineau : [Budget 2023 Plan de foresterie urbaine 2023-2030](#) et [Plan](#)

Université d'État de Pennsylvanie : [Sustaining and Funding an Urban Forestry Program](#) (en anglais)

- **Mesure de performance 11.2** : L'organisation implique activement les *parties intéressées*.

### Orientation :

*United States Forest Service*, pour le National Urban and Community Forestry Advisory Council et la communauté de pratique 2016-2026, *Ten-Year Urban Forestry Action Plan* : [Stakeholders and Audience](#) (en anglais)

L'organisation devrait travailler avec les [sections de l'ISA et ses organisations associées](#) le [Réseau canadien de la forêt urbaine \(RCFU\)](#) et les [comités SFI](#), s'il y a lieu, pour obtenir des progrès sur le terrain.

- **Indicateur 11.2.1** : L'organisation produit un rapport annuel sur l'engagement des décideurs, des chefs de file, des citoyens et du personnel de différents services d'après les plans de sensibilisation et de mobilisation.

### Orientation :

Exemple, Arbres Canada : [Rapports annuels](#)

*Fifth Estate* : [Scan of Urban Forestry Outreach Campaigns](#) (en anglais)

Ville d'Austin (Texas) : [Public Engagement Process](#) (en anglais)

- **Indicateur 11.2.2** : L'organisation travaille avec des bénévoles et tient compte du nombre d'heures travaillées, s'il y a lieu.

Orientation :

Exemple, Les amis de la montagne (Mont-Royal) : [Devenez bénévole](#)

Exemple, Vivre-en-Vert Gatineau : [Organisation d'une activité de plantation citoyenne](#)

Exemple Up With Trees : [Why Volunteer?](#) (en anglais)

- **Mesure de performance 11.3** : L'organisation se sert d'évaluations du rendement pour améliorer le programme.
  - **Indicateur 11.3.1** : L'organisation recourt à un processus d'examen périodique pour évaluer la mise en œuvre des stratégies pertinentes, lesquelles définissent des étapes pour atteindre les résultats souhaités ou les objectifs fixés.

Orientation :

L'organisation devrait mettre en œuvre une gestion adaptive afin d'améliorer ses opérations. Pour plus de renseignements, voir [État des forêts de l'Ontario 2016, Section 3 – La gestion adaptive](#).

Urban Forest Management Plan Toolkit : [Adaptive Management](#) (en anglais)

- **Indicateur 11.3.2** : L'organisation désigne du personnel ou des organisations pour différentes fonctions, comme : la sensibilisation, la gestion des bénévoles, la plantation, la gestion des soins des arbres, les communications entre services, etc.
- **Mesure de performance 11.4** : L'organisation soutient le perfectionnement professionnel.
  - **Indicateur 11.4.1** : L'organisation a des gestionnaires, des équipes ou des entrepreneurs qualifiés ainsi que des titulaires de titres de compétence.

Orientation :

Exemples : Ordre des ingénieurs forestiers du Québec : [La profession d'ingénieur forestier](#)

Société internationale d'arboriculture Québec (SIAQ) : [Certification de l'arboriculteur de l'ISA](#)

- **Indicateur 11.4.2** : L'organisation offre des possibilités de perfectionnement continu.

Orientation :

Institut forestier du Canada : [Programme de crédits d'éducation permanente](#)

Société internationale d'arboriculture Québec (SIAQ) : [Calendrier – Formation continue](#)

International Society of Arboriculture : [Credentials](#) (en anglais)

Tree Fund : [TREE Fund Webinars](#) (en anglais)

## Objectif 12 : Utilisation du bois provenant des forêts urbaines et communautaires

Assurer l'utilisation optimale du bois et réduire les déchets provenant des forêts urbaines et communautaires.

- **Mesure de performance 12.1** : L'*organisation* a une *stratégie* de gestion qui affirme que l'arbre vivant est l'utilisation optimale jusqu'à ce que le risque outre passe la tolérance ou que l'arbre arrive à la fin de sa vie utile sur pied, qui définit quoi faire lorsque les arbres ou des parties des arbres sont enlevés et qui soutient leur meilleure utilisation en conformité avec les règlements.

### Orientation :

L'*organisation* pourrait se servir d'un processus d'évaluation de la performance afin de fixer des objectifs en matière d'utilisation du *bois urbain*.

L'*organisation* devrait :

- utiliser une mesure adaptée aux conditions locales pour déterminer quelle matière a été récupérée et qui aurait autrement aurait été gaspillée, et de quelle manière elle l'a été;
- établir pour la chaque année des cibles égales ou supérieures aux résultats de l'année précédente dépasser;
- documenter les montants estimatifs des réductions de coûts ou des hausses de revenus à l'appui des *programmes* locaux;
- documenter ses achats ou son utilisation de *bois urbain* local dans la construction ou dans les meubles, montrant chaque année un pourcentage accru.

L'*organisation* pourrait adopter et utiliser les [USRW Certified Wood Standards](#) (en anglais) en appui à son *programme* sur l'utilisation du *bois urbain*.

- Exemple, [Centre de valorisation du bois urbain](#)
- Exemple, Ville de Baltimore (Maryland) : [The Baltimore Wood Project](#) (en anglais)

Exemple de réglementation :

- Gouvernement du Canada : [Zones et produits réglementés : Agrile du frêne](#)

- **Indicateur 12.1.1** : L'*organisation* se fixe des cibles d'utilisation du bois provenant des forêts urbaines et communautaires, y compris des critères servant à déterminer la meilleure utilisation des différents produits en bois d'après la taille, la qualité, les circonstances et les ressources locales disponibles.

### Orientation :

Les meilleures utilisations du *bois urbain* pourraient être :

- de le laisser aux fins d'*habitat faunique*, en le plaçant stratégiquement de manière à favoriser la *biodiversité* et la *santé de la forêt*; QuébecOiseaux : [Guide : Les Chicots, plus de vie qu'il n'y paraît](#)
- de le transformer en bois d'œuvre ou en d'autres produits en bois;
- de le laisser dans des espaces publics pour l'apparence naturelle, les loisirs, l'éducation en matière de *conservation* ou l'aménagement paysager;
- de la convertir en différents produits de la biomasse, comme le biochar, le biocarburant ou le paillis. Gouvernement du Québec (MAPAQ) : [Connaissez-vous le biochar?](#)



- **Mesure de performance 12.2** : L'*organisation* accorde de la valeur aux arbres et les gère comme des ressources à cycle complet qui sont utilisées même après leur enlèvement pour soutenir des valeurs environnementales, économiques et sociales. Elle comprend le fait que l'utilisation optimale varie selon la région et les circonstances.

Orientation :

L'*organisation* devrait prévoir l'utilisation du *bois urbain* lors des opérations de remplacement et de *plantation* d'arbres, en visant la meilleure utilisation éventuelle des arbres selon leur cycle complet lorsqu'ils devront être enlevés.

- **Indicateur 12.2.1** : L'*organisation* soutient l'utilisation locale de bois par l'investissement, l'achat ou la fourniture de matière.

Orientation :

Cambium Carbon: [Build With Carbon Smart Wood](#) (en anglais)

Gouvernement de l'Ontario : [Stratégie provinciale d'approvisionnement en bois](#)

- **Indicateur 12.2.2** : L'*organisation* facilite la formation continue et recourt à des pratiques faisant en sorte que les arbres sont enlevés d'une manière qui soutient leur utilisation et leur valeur optimales.

Orientation :

Centre de valorisation du *bois urbain* : [Vidéos ABC de la valorisation](#), Capsules [A](#), [B](#) et [C](#)

Trees Virginia: [Virginia Urban Wood Group Instructional Videos](#) (en anglais)

- **Mesure de performance 12.3** : L'*organisation* implique les *parties intéressées* et les professionnels du bois provenant des forêts urbaines ou communautaires dans le soutien d'un réseau autosuffisant pour renforcer la capacité à long terme.

Orientation :

L'*organisation* facilite l'engagement communautaire à l'égard de l'utilisation du *bois urbain*.

Urban Tree Alliance : [Wood Chips - Firewood - Lumber Quality Logs](#) (en anglais)

Vibrant Cities Lab : [Urban Wood Reuse](#) (en anglais)

- **Indicateur 12.3.1** : L'*organisation* est partie prenante d'arrangements relatifs à l'utilisation du *bois urbain* ou des forêts communautaires ou participe aux activités d'*organisations* s'occupant de l'utilisation du *bois urbain* ou des forêts communautaires, ou en est membre.

Orientation :

Les professionnels du *bois urbain* sont les arboriculteurs, les entreprises d'entretien des arbres, les transformateurs de bois et les fabricants qui suivent les meilleures normes et pratiques de l'industrie.

L'*organisation* pourrait soutenir les possibilités de développement de la main-d'œuvre locale et de formation professionnelle en matière d'utilisation du bois.

- **Indicateur 12.3.2** : L'*organisation* soutient les normes approuvées par l'industrie ou les procédures ou *politiques* relatives à la chaîne de traçabilité.

Orientation :

L'*organisation* pourrait suivre les [USRW Certified Wood Standards \(en anglais\)](#)

L'*organisation* pourrait suivre la [Norme de chaîne de traçabilité SFI 2022](#).

### Objectif 13 : Communications

Investir dans des communications efficaces à l'interne et à l'externe pour soutenir et promouvoir tous les aspects de la forêt urbaine et du *programme de foresterie urbaine et communautaire*.

- **Mesure de performance 13.1** : L'*organisation* a une *stratégie* de communication qui comprend la sensibilisation, la mobilisation et l'éducation au sujet des forêts et des arbres urbains et communautaires, des valeurs et des bienfaits qu'ils procurent et de leur besoin de gestion et de soins.

Orientation :

Arbres Canada : [Stratégie canadienne sur la forêt urbaine](#) (section « Communication et éducation du public)

L'*organisation* pourrait collaborer avec les [comités SFI](#) ou les [sections de l'International Society of Arboriculture ou ses organisations associées](#) aux fins de sensibilisation, de mobilisation et d'éducation.

Exemple, Ville de Seattle : [Urban Forestry Communication Toolkit](#) (en anglais)

Green Infrastructure Ontario Coalition : [Communicating the benefits of the urban forest in a municipal context](#) (en anglais)

- **Indicateur 13.1.1** : L'*organisation* accorde la priorité à la communication bidirectionnelle et variée.

Orientation :

Arbres Canada : [Aborder la diversité, l'inclusion sociale et l'équité à travers les collaborations en foresterie urbaine](#)

- **Indicateur 13.1.2** : L'*organisation* recourt à plusieurs moyens pour rendre accessible et partager l'information concernant les forêts urbaines et communautaires et donnant des renseignements sur les *politiques*, les personnes qui en sont responsables et leurs coordonnées.

Orientation :

Cities 4 Forests : [Urban Forests for Healthier Cities: Policy, Planning, Regulations, and Institutional Arrangements – Learning Guide](#) (en anglais)

- **Indicateur 13.1.3** : L'*organisation* évalue chaque année l'efficacité des activités de communication et rajuste celles-ci au besoin.

Orientation :

L'*organisation* pourrait suivre une procédure semblable à celle décrite dans le document [Public Engagement Process](#) de la Ville d'Austin, au Texas (en anglais).

- **Mesure de performance 13.2** : L'*organisation* investit dans les communications au sujet des forêts et des arbres urbains et communautaires.

Orientation :

L'*organisation* pourrait document les ressources utilisées dans ses communications internes et externes au sujet de la forêt et des arbres urbains.

- **Indicateur 13.2.1** : L'*organisation* met en œuvre une *stratégie* de communication et fait connaître ses réalisations en interne et à l'externe.

Orientation :

État du Missouri : Campagne [Trees Work](#) (en anglais)

## Objectif 14 : Recherche, science et technologie

Investir dans la recherche, la science et la technologie qui soutiennent la gestion durable des ressources, et les utiliser et les promouvoir.

- **Mesure de performance 14.1** : L'organisation a une stratégie pour rester informée des développements de la recherche.
  - **Indicateur 14.1.1** : L'organisation offre du soutien permettant aux professionnels de la foresterie urbaine et communautaire et du bois urbain et communautaire d'adhérer à des associations professionnelles et de recevoir de la formation de celles-ci.

### Orientation :

Arbres Canada : [Conférence canadienne sur la forêt urbaine](#)

Société internationale d'arboriculture Québec (SIAQ) : [Devenir membre de la SIAQ](#)

Ontario Professional Foresters Association : [Urban Forestry](#) (en anglais)

- **Indicateur 14.1.2** : L'organisation participe à des groupes ou à des organisations qui élargissent l'accès à la recherche.

### Orientation :

L'organisation devrait participer à des groupes de travail locaux ou régionaux sur les *changements climatiques*, au programme *Tree Cities of the World* et les programmes affiliés, à la *Sustainable Urban Forest Coalition*, aux programmes de formation continue des universités, aux programmes de foresterie urbaine de l'État ou de la province ou à des groupes semblables.

- United States Forest Service : [National Urban and Community Forestry Advisory Council](#)
- Tree Research and Education Endowment (TREE) : [TREE Fund](#)
- [Canadian TREE Fund](#)

L'organisation pourrait travailler avec les [comités SFI](#), s'il y a lieu, afin d'obtenir des progrès sur le terrain.

- **Mesure de performance 14.2** : L'organisation participe à la recherche qui fait évoluer les pratiques de la foresterie urbaine et communautaire à l'échelle locale ou à une plus grande échelle, et y investit.

### Orientation :

Université de Laval : [Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu \(CRAUM\)](#)

Université de Québec à Montréal (UQAM) : [Chaire sur la forêt urbaine de l'UQAM](#)

Université de Québec à Montréal (UQAM) : [Chaire ArbrenVil](#)

- **Indicateur 14.2.1** : L'*organisation* engage des ressources pour collaborer avec des *parties intéressées* et des partenaires afin de faire progresser la recherche en sciences sociales ou la recherche appliquée en *foresterie urbaine et communautaire* lorsque des occasions se présentent.

Orientation :

Les activités pourraient comprendre :

- la détermination des enjeux pertinents;
- l'aide à la collecte de données;
- le partage de données;
- la réalisation de sondages auprès des *parties intéressées*;
- l'autorisation d'accès aux sites d'étude;
- la demande ou la fourniture de financement de la recherche.

- **Indicateur 14.2.2** : L'*organisation* démontre sa volonté de participer à la recherche qui fait avancer les connaissances de la *foresterie urbaine et communautaire* lorsque des occasions se présentent, notamment en contribuant à des projets ou en diffusant des résultats au sein de ses réseaux de pairs.

Orientation :

L'*organisation* pourrait se doter d'un mécanisme pour déterminer et baliser les besoins de la *foresterie urbaine* et de l'utilisation du *bois urbain* auxquels peuvent répondre les sciences sociales et ou la recherche appliquée.

L'*organisation* pourrait avoir un mécanisme permettant de déterminer et de mettre en pratique les résultats documentés et applicables des sciences sociales et de la recherche appliquée dans la l'engagement communautaire.

L'*organisation* pourrait contribuer aux projets de recherche en fournissant des données *d'inventaire* des arbres.

Exemple : Institut forestier du Canada : Projet de [Forêts urbaines ouvertes](#)

- **Mesure de performance 14.3** : L'*organisation* démontre son engagement à appliquer les résultats de la recherche pertinente à la gestion durable et professionnelle de sa forêt urbaine ou communautaire.

Orientation :

L'*organisation* prend part à des activités qui favorisent la diffusion de la recherche. Ces activités pourraient comprendre :

- la parution d'articles dans la presse populaire;
- les réseaux sociaux;
- les réseaux de pairs;
- les communautés de pratique;
- la rédaction ou la corédaction de documents.

- **Indicateur 14.3.1** L'organisation applique la recherche pertinente actuelle dans ses stratégies de gestion.

Orientation :

L'organisation pourrait énumérer des documents issus de travaux de recherche dans ses plans ou stratégies d'aménagement, comme celui de la Ville de Laval dans son [Plan de foresterie urbaine](#).

- United States Forest Service, pour le National Urban and Community Forestry Advisory Council et la communauté de pratique 2016-2026 : [Ten-Year Urban Forestry Action Plan](#) (en anglais)
- Vibrant Cities Lab : [See How Trees Improve...](#) (en anglais)

- **Mesure de performance 14.4** : L'organisation acquiert et utilise de la technologie qui soutient la gestion durable des ressources.

Orientation :

Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités : [Technologie et outils de foresterie urbaine : Quels sont les outils adaptés à votre contexte local?](#)

Canadian Geospatial and Open Data Research Partnership : [Open Data and Urban Forests – What's Next?](#) (en anglais)

The Davey Tree Expert Company : [Technology in Urban Forestry](#) (en anglais)

- **Indicateur 14.4.1** : L'organisation investit dans la formation du personnel sur les applications de la technologie qu'elle utilise pour la gestion durable des ressources.

Orientation :

L'organisation pourrait soutenir la formation en personne ou asynchrone, par exemple au moyen de la page YouTube [iTree Tools](#). ([Guides d'utilisation en français 2022](#))

- **Indicateur 14.4.2** : L'organisation est transparente en ce qui a trait aux données recueillies par des moyens technologiques.

Orientation :

L'organisation pourrait tenir un tableau de bord en ligne pour son indice de canopée ou *inventaire* des arbres. Exemples : La Communauté métropolitaine de Montréal : [Grand Montréal en statistiques](#) ou le site Web [Westerville Transparency Hub](#) (en anglais) de la Ville de Westerville, en Ohio.

- **Indicateur 14.4.3** : L'organisation se sert de la technologie et de données connexes pour promouvoir un *accès équitable aux forêts urbaines et communautaires* dans son territoire de compétence.

Orientation :

L'organisation pourrait se servir de l'indice de répartition équitable des arbres d'*American Forests* pour favoriser l'*accès équitable aux arbres et aux forêts* ainsi qu'à leurs bienfaits. Exemple : [Ville de Détroit \(Michigan\)](#).

## Objectif 15 : Conformité avec les lois et règlements

Se conformer aux lois et règlements applicables et reconnaître les droits des *peuples autochtones*.

- **Mesure de performance 15.1** : L'*organisation* se conforme aux lois et règlements applicables en matière de *foresterie urbaine* ou *communautaire* et sur les aspects sociaux et environnementaux connexes.

Orientation :

Gouvernement du Canada : [Lois forestières du Canada](#)

- **Indicateur 15.1.1** : L'*organisation* a accès aux lois et règlements pertinents à des endroits appropriés.
- **Indicateur 15.1.2** : L'*organisation* a un système pour assurer sa conformité avec les lois et règlements applicables.
- **Indicateur 15.1.3** : L'*organisation* démontre son engagement à se conformer aux lois et règlements par l'information disponible sur les mesures réglementaires.
- **Mesure de performance 15.2** : L'*organisation* se conforme à toutes les lois sociales applicables à l'échelle fédérale, provinciale, de l'État ou locale dans le pays où elle exerce ses activités.

Orientation : L'Encyclopédie canadienne : [Naviguer « Lois et programmes sociaux »](#)

- **Indicateur 15.2.1** : L'*organisation* a une *politique* écrite qui démontre son engagement à se conformer aux lois sociales, comme celles portant sur les droits civils, l'égalité d'accès à l'emploi, l'égalité des sexes, la *diversité* et l'inclusion, les mesures contre la discrimination et le harcèlement, l'indemnisation des accidents du travail, les droits des *peuples autochtones*, le droit de savoir des travailleurs et des collectivités, les salaires, le droit à la syndicalisation ainsi que la santé et la sécurité au travail.
- **Indicateur 15.2.2** : L'*organisation* respecte les droits des travailleurs et des représentants du personnel d'une manière qui est conforme à l'intention des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Orientation :

[Organisation internationale du travail](#)

- **Mesure de performance 15.3** : L'*organisation* reconnaît et respecte les droits des *peuples autochtones*.

Orientation :

L'Organisation des Nations unies (ONU) : [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)

Objectif 8 (« Reconnaissance et respect des *droits des Autochtones* »), dans les [Conseils de mise en œuvre des normes et règles SFI 2022](#)

- **Indicateur 15.3.1** : L'*organisation* élabore ou a élaboré et met en œuvre une *politique* écrite comportant l'engagement à reconnaître et à respecter les droits des *peuples autochtones*. Cette *politique* renvoie à un *programme* comprenant :
  - l'utilisation des ressources et de l'information disponibles pour connaître les *peuples autochtones* dont les droits peuvent être touchés par les activités de gestion des forêts urbaines et communautaires de l'*organisation*;
  - la reconnaissance du cadre établi des droits juridiques, coutumiers et ancestraux tels que décrits dans : i. la Déclaration des Nations Unies sur les droits des *peuples autochtones*; ii. les lois et règlements fédéraux, provinciaux et de l'État; iii. les traités, conventions et autres arrangements constructifs entre les gouvernements et les *peuples autochtones*;
  - une formation appropriée du personnel et des entrepreneurs afin que l'*organisation* puisse remplir ses responsabilités en vertu de l'objectif 15 de la présente norme.
- **Indicateur 15.3.2** : La *politique* écrite est accessible au public.

## Objectif 16 : Présentation de rapports

Accroître la transparence et faire rapport annuellement des progrès accomplis en ce qui a trait à la conformité avec la Norme *SFI* de durabilité des forêts urbaines et communautaires.

### Orientation :

Cet objectif est applicable aux *organisations* certifiées à la norme *SFI* de durabilité des forêts urbaines et communautaires.

- **Mesure de performance 16.1** : L'*organisation* rend compte annuellement à la société *SFI* de sa conformité avec la Norme *SFI* de durabilité des forêts urbaines et communautaires.
  - **Indicateur 16.1.1** : L'*organisation* répond rapidement au questionnaire servant à la préparation du rapport d'avancement annuel de la *SFI*.
  - **Indicateur 16.1.2** : L'*organisation* tient des registres pour toutes les catégories de renseignements nécessaires aux fins du questionnaire servant à la préparation du rapport d'avancement annuel de la *SFI*.

### Orientation :

L'*organisation* devrait tenir des registres selon les règles et règlements locaux, régionaux et nationaux appropriés.

- **Indicateur 16.1.3** : L'*organisation* conserve des copies des questionnaires antérieurs remplis afin de documenter les progrès et les améliorations et prouver la conformité avec la Norme *SFI* de durabilité des forêts urbaines et communautaires.



- **Mesure de performance 16.2** : L'*organisation* présentera à la société *SFI* un rapport sommaire, préparé par l'*organisme de certification*, après un audit de *certification*, de recertification ou de surveillance selon la Norme *SFI* de durabilité des forêts urbaines et communautaires.
  - **Indicateur 16.2.1** : Le rapport sommaire de l'audit soumis par l'*organisation* (dont un exemplaire obligatoirement en anglais\* à l'exception des juridictions qui qui légifèrent en matière de langue(s) officielle(s), c'est-à-dire la province de Québec) doit comprendre, à tout le moins :
    - le nom de l'*organisation* faisant l'objet de l'audit et celui de son représentant de la *SFI*;
    - une description générale de la forêt urbaine de l'*organisation* visée par l'audit;
    - le nom de l'*organisme de certification* et du responsable d'audit (les noms des membres de l'équipe d'audit et des experts techniques peuvent être inclus, à la discrétion de l'équipe d'audit et de l'*organisation*);
    - une description du processus, des objectifs et de la portée de l'audit;
    - les dates auxquelles l'audit a été mené et terminé;
    - une description des indicateurs de remplacement utilisés dans l'audit, s'il y a lieu, ainsi que la justification de chacun;
    - un résumé des constatations, y compris des descriptions générales de la preuve de la conformité et de toute non-conformité ainsi que les plans de mesures correctives pour y remédier, les possibilités d'amélioration et les pratiques exceptionnelles;
    - la décision de *certification*.

Le rapport sommaire de l'audit sera publié dans le site Web de la *SFI* (forests.org) pour que le public puisse l'examiner.

Orientation :  
Sustainable Forestry Initiative : [Audits et rapports](#)

## Définitions

|                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| accès équitable aux arbres, équité d'accès aux arbres ( <i>tree equity</i> )              | Un accès équitable aux arbres est atteint lorsque le couvert arborescent d'une collectivité est suffisant pour permettre aux résidents de profiter des bienfaits pour la santé, économiques et autres que procurent les arbres.                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| adaptation ( <i>adaptation</i> )                                                          | L'adaptation aux changements climatiques se rapporte aux actions qui en réduisent les effets néfastes, tout en tirant parti des nouvelles possibilités qu'ils offrent. Elle comprend l'ajustement de politiques et d'actions en raison de changements observés ou prévus du climat.                                                                                                                                                                                                                                    |
| agent dommageable ( <i>damaging agent</i> )                                               | Facteur qui a une incidence négative sur la vitalité d'un arbre et sa valeur environnementale et économique (Wulff, 2011).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| atténuation ( <i>mitigation</i> )                                                         | 1. L'atténuation des changements climatiques consiste en des actions visant à limiter l'ampleur ou le taux du réchauffement planétaire et ses effets. Elle comprend généralement la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine. 2. Réduction d'un effet ou d'une répercussion (p. ex. de l'enlèvement d'arbres).                                                                                                                                                                        |
| auditeur ( <i>auditor</i> )                                                               | Personne ayant la compétence nécessaire pour mener un audit (ISO 19011:2018).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| biodiversité ( <i>biological diversity/biodiversity</i> )                                 | Variété et abondance des formes de vie, des processus, des fonctions et des structures des plantes, des animaux et des autres organismes vivants, y compris la complexité relative des espèces, des communautés, des réservoirs de gènes et des écosystèmes à différentes échelles spatiales (locale, régionale, mondiale).                                                                                                                                                                                            |
| bois urbain ( <i>urban wood</i> )                                                         | Biomasse ligneuse récupérée des milieux urbains à d'autres fins, souvent pour leur utilisation optimale. Le bois urbain est une ressource abondante, locale et renouvelable ayant des caractéristiques uniques pour la conception.                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| cadre bâti ( <i>built environment</i> )                                                   | Ouvrages, éléments et installations de construction humaine constituant l'environnement dans lequel des gens vivent et travaillent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| certification SFI ( <i>SFI certification</i> )                                            | Processus de vérification systématique et consignée par écrit visant à obtenir et à évaluer objectivement des éléments de preuve pour déterminer si un participant au programme se conforme aux Normes et règles SFI.                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| changements climatiques ( <i>climate change</i> )                                         | Variation statistiquement significative de l'état moyen du climat ou de sa variabilité persistant pendant de longues périodes, généralement pendant des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dûs à des processus internes naturels ou à des mécanismes de forçages externes ou à des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres (définition empruntée au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC]). |
| classification des terres ( <i>land classification</i> )                                  | Stratification des terres en fonction de classes suffisamment homogènes portant sur les caractéristiques physiques, la végétation et la mise en valeur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| collectivité diversifiée ( <i>diverse community</i> )                                     | Groupe, collectivité ou organisation dans lequel ou lesquelles existe une variété de caractéristiques sociales et culturelles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| comité SFI/comité de mise en œuvre des normes SFI ( <i>SFI Implementation Committee</i> ) | Comité à l'échelle d'une région, d'une province ou d'un État organisé par des organisations certifiées afin de faciliter ou de gérer les programmes et les alliances favorisant l'essor du programme SFI et l'aménagement forestier durable.                                                                                                                                                                                                                                                                           |

|                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| communauté naturelle ( <i>natural community</i> )                                         | Combinaison de plantes et d'animaux indigènes qui se trouve normalement à un endroit donné. Les perturbations de cause humaine sont minimales ou sont conformes à un régime de perturbations historique (p. ex. le brûlage dirigé), la communauté naturelle se rétablit après de telles perturbations ou ces perturbations se situent dans les limites des variations naturelles (d'après NatureServe).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| connaissances forestières traditionnelles ( <i>traditional forest-related knowledge</i> ) | Connaissances concernant la forêt acquises et maintenues par les Autochtones par suite de leur utilisation ou occupation traditionnelles des terres forestières.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| conservation ( <i>conservation</i> )                                                      | 1. Protection de l'habitat d'une plante ou d'un animal. 2. Gestion d'une ressource naturelle renouvelable avec l'objectif de maintenir sa productivité à perpétuité tout en permettant une utilisation humaine compatible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| diversité ( <i>diversity</i> )                                                            | 1. La diversité renvoie aux différences individuelles ou sociales. Il s'agit notamment de différences psychologiques, physiques et sociales entre les individus, comme la race, l'origine ethnique, la nationalité, la religion, la classe économique, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle et les capacités mentales et physiques. 2. La variété et l'abondance des formes de vie, des processus, des fonctions et des structures des plantes, des animaux et des autres organismes vivants, y compris la complexité relative des espèces, des communautés, des ensembles génétiques et des écosystèmes aux échelles locale, régionale ou mondiale.                                                                                                                                                                           |
| dommages de cause humaine ( <i>human damage</i> )                                         | Blessures aux arbres et aux forêts causées par l'activité humaine, comme le compactage du sol, les impacts de tondeuse ou de débroussailluse sur les troncs ou un élagage inapproprié.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| droits des peuples autochtones ( <i>Indigenous Peoples' rights</i> )                      | Les droits des Autochtones (parfois appelés droits ancestraux) renvoient aux pratiques, aux traditions et aux coutumes qui distinguent la culture unique de chaque Première Nation et qui avaient cours avant le contact avec les Européens. Il s'agit de droits que certains peuples autochtones du Canada possèdent du fait de l'utilisation et de l'occupation de longue date du territoire par leurs ancêtres. Les droits de certains peuples de chasser, de trapper et de pêcher sur les terres ancestrales sont des exemples des droits des peuples autochtones. Ces droits varient d'un groupe à un autre, selon les coutumes, les pratiques et les traditions faisant partie de leur culture distinctive. Les droits des peuples autochtones sont protégés par l'article 35 de la <i>Loi constitutionnelle de 1982</i> . |
| endémique ( <i>endemic</i> )                                                              | Indigène dans une région.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| équipe d'audit ( <i>audit team</i> )                                                      | Un ou plusieurs auditeurs qui réalisent un audit, avec l'aide au besoin, d'experts techniques (ISO 19011:2018).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| espèce d'arbre exotique ( <i>exotic tree species</i> )                                    | Espèce d'arbre introduite hors de son aire naturelle. Ne comprend pas les espèces qui se sont naturalisées dans un territoire et qui s'y reproduisent naturellement. (Remarque : Les hybrides d'espèces indigènes ou de plantes indigènes obtenus dans le cadre de programmes d'amélioration génétique et de biotechnologie des arbres ne sont pas considérés comme des espèces exotiques.)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| espèce envahissante ( <i>invasive species</i> )                                           | Espèce originaire d'un autre pays ou d'une autre région géographique et introduite hors de son aire de répartition naturelle, dont les populations dans le nouveau milieu peuvent ne pas être aussi régulées et qui peut donc devenir une espèce parasite ou nuisible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

|                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| établissement ( <i>site</i> )                                                                       | Lieu où une entreprise exerce ses activités de manière permanente.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| expert technique (technical expert)                                                                 | Personne qui apporte à l'équipe d'audit des connaissances ou une expertise particulières (ISO 19011 2018, 3.16).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| faune ( <i>wildlife</i> )                                                                           | Ensemble des populations animales terrestres et aquatiques (marines ou d'eau douce).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| faune aquatique ( <i>aquatic species</i> )                                                          | Animaux qui vivent sur l'eau ou dans l'eau à une étape ou une autre de leur développement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| foresterie ( <i>forestry</i> )                                                                      | Profession englobant la science, l'art et la pratique de mettre en valeur, de gérer, d'utiliser et de conserver les forêts et leurs ressources d'une manière durable, en fonction d'objectifs, de besoins et de valeurs cibles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| foresterie durable ( <i>sustainable forestry</i> )                                                  | Foresterie permettant de répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, en pratiquant une éthique de gestion des terres qui intègre le reboisement et la gestion, la culture, le soin et la récolte d'arbres afin d'en tirer des produits utiles et des services écosystémiques comme la conservation des sols, de la qualité de l'air et de l'eau, du carbone, de la biodiversité, des habitats fauniques, notamment aquatiques, des possibilités de loisirs et de la qualité visuelle.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| foresterie urbaine ( <i>urban forestry</i> )                                                        | Gestion des arbres naturellement présents ou plantés, ainsi que des plantes connexes, dans les collectivités ou secteurs urbains.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| forestier urbain ( <i>urban forestier</i> )                                                         | Personne formée en foresterie urbaine ou pratiquant celle-ci.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| forêt ancienne ( <i>old-growth forests</i> )                                                        | Écosystème forestier caractérisé par de vieux arbres et des attributs structuraux relatifs à cet écosystème, tels la dimension des arbres, la présence de débris ligneux au sol, la hauteur du couvert forestier et la composition des espèces. Les organisations certifiées devraient utiliser une définition adaptée à leur région et aux types de forêts qui s'y trouvent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| forêt à valeur de conservation exceptionnelle ( <i>forest with exceptional conservation value</i> ) | Espèces ou communauté écologique en voie d'extinction (G1) ou vulnérables (G2).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| forêt communautaire ( <i>community forest</i> )                                                     | Aux États-Unis, terme utilisé pour les petites collectivités qui ne considèrent pas comme étant urbaines (voir « forêt urbaine »). Il est à noter que le terme « forêt communautaire » est souvent utilisé en lien avec la foresterie communautaire, décrite comme une approche participative de la gestion forestière, dans laquelle la population des villes et des villages gère des espaces forestiers en fonction d'une gamme de valeurs écologiques et socioéconomiques. Pour en savoir plus, voyez le rapport du Trust for Public Lands intitulé <u><i>Community Forests: A Path to Prosperity and Ponnnection</i></u> et le <u>programme des forêts communautaires</u> du United States Forest Service. Au Canada, une forêt communautaire est un écosystème dominé par les arbres géré par la collectivité en fonction de valeurs et bienfaits communautaires multiples. Bien que cette définition renvoie à des contextes urbains, la plupart des conceptions de forêts communautaires au Canada se rattachent à de petites collectivités rurales et leur arrière-pays (d'après Duinker et al., 1995). |

|                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| forêt urbaine ( <i>urban forest</i> )                                                                 | Arbres, forêts, espaces verts et composantes abiotiques, biotiques et culturelles connexes dans des espaces s'étendant d'un centre urbain jusqu'à la périphérie. Les forêts urbaines peuvent comprendre des parcs, des arbres de rue, des boulevards paysagers, des jardins, des promenades riveraines et côtières, des corridors de verdure, des corridors fluviaux, des milieux humides, des réserves naturelles, des brise-vent et des arbres utilitaires sur d'anciens sites industriels. Grâce aux liens prévus entre les espaces verts, les forêts urbaines constituent les infrastructures vertes dont dépendent les collectivités (Service des forêts des États-Unis). |
| gestion intégrée de la végétation ( <i>integrated plant management</i> )                              | Programme exhaustif visant à gérer la santé, la structure et l'apparence des végétaux dans le paysage, semblable à la lutte antiparasitaire intégrée. Voir aussi « soins de santé des végétaux ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| grade universitaire ( <i>degree</i> )                                                                 | Grade universitaire officiel (p. ex. baccalauréat) ou l'équivalent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| habitat ( <i>habitat</i> )                                                                            | 1. Unité de surface dans l'environnement. 2. Milieu naturel ou autre (y compris le climat, les ressources alimentaires, le couvert végétal et l'eau) où un animal, une plante ou une population animale ou végétale vit et se développe naturellement ou normalement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| habitat aquatique ( <i>aquatic habitat</i> )                                                          | Espace constitué principalement d'eau et offrant des ressources et des conditions environnementales permettant la présence, la survie et la reproduction d'individus d'une espèce donnée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| importance culturelle (d'-) ( <i>culturally important</i> )                                           | Qui revêt de l'importance pour des activités ou des croyances humaines ou en raison de son caractère représentatif de ces activités ou croyances (p. ex. cimetières et lieux sacrés).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| importance écologique (d') ( <i>ecologically important</i> )                                          | Sont d'importance écologique les communautés naturelles et les caractéristiques biologiques, écologiques ou physiques qui, par elles-mêmes ou en réseau, contribuent de façon importante à la productivité, à la biodiversité et à la résilience d'un écosystème. Les aires d'importance écologique peuvent se reconnaître par la présence d'espèces ou de communautés naturelles qui font partie intégrante de l'identité ou de la fonction d'un écosystème, mais qui peuvent être peu fréquentes dans le paysage, y compris les espèces désignées aux niveaux S ou G de NatureServe, à la discrétion de l'organisation certifiée.                                            |
| indicateur ( <i>indicator</i> )                                                                       | Mesure particulière qui renseigne sur la performance d'un organisme aux plans de la foresterie et de l'environnement, et qui fait partie intégrante de l'évaluation de la conformité avec les normes SFI 2022, selon leurs objectifs et leurs mesures de performance.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| indigène ( <i>native</i> )                                                                            | Espèce ou communauté écologique naturellement présente dans un territoire et sans que ce soit une conséquence directe ou indirecte d'une activité humaine récente (définition de la cartographie des écorégions niveaux I et II d'Amérique du Nord).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| information disponible sur l'application de la loi ( <i>available regulatory action information</i> ) | Statistiques ou données sur la conformité réglementaire recueillies par un organisme gouvernemental (fédéral, provincial, d'État ou local). (Remarque : Même si l'objectif est la conformité avec les lois, il est recommandé aux organismes certificateurs de se concentrer sur l'esprit des lois et sur la conformité générale avec les lois plutôt que sur les écarts isolés ou exceptionnels.)                                                                                                                                                                                                                                                                             |

|                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| infrastructures vertes ( <i>green infrastructure</i> )                     | Plantes vivantes et matériaux naturels dans les espaces bâtis. Peuvent être intégrés à l'infrastructure grise (services publics, surfaces revêtues et bâtiments) pour assurer la gestion des eaux pluviales, le contrôle de l'érosion control, la réduction des fluctuations de température et d'autres fonctions écologiques importantes.                                                                                                                                                                                                                                                              |
| inventaire forestier ( <i>forest inventory</i> )                           | 1. Ensemble de méthodes d'échantillonnage objectives visant à quantifier, à des fins d'aménagement, la répartition spatiale, la composition et le changement de paramètres forestiers, avec un niveau déterminé de précision. 2. Données fournies par tel inventaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| lutte antiparasitaire intégrée ( <i>integrated pest management</i> )       | Examen minutieux de toutes les techniques de lutte antiparasitaire disponibles et l'intégration ultérieure de mesures appropriées qui entravent le développement de populations de ravageurs et maintiennent les pesticides et autres interventions à des niveaux économiquement justifiés qui réduisent les risques pour la santé humaine et l'environnement (FAO, 2018).                                                                                                                                                                                                                              |
| mare printanière ( <i>vernal pool</i> )                                    | Milieu humide saisonnier contenant suffisamment d'eau durant la période de reproduction des amphibiens et caractérisée par l'absence de poisson et la présence d'une faune de milieu humide.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| meilleure information scientifique ( <i>best scientific information</i> )  | Information factuelle disponible et généralement acceptée par la communauté scientifique, par exemple une information scientifique de source gouvernementale ou autre, vérifiée par des essais sur le terrain dans toute la mesure du possible et soumise au jugement de pairs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| meilleures pratiques de gestion ( <i>best management practices/ BMPs</i> ) | Pratiques ou combinaisons de pratiques de protection de la qualité de l'eau déterminées par une administration fédérale, provinciale, d'État ou locale, ou par une autre entité responsable, après l'évaluation d'un problème, l'examen des pratiques de remplacement et une participation appropriée du public, comme étant les plus efficaces et les plus commodés (compte tenu des considérations techniques, économiques et institutionnelles) pour réaliser une activité d'aménagement forestier dans le respect de l'environnement.                                                               |
| menacée ou en voie de disparition ( <i>threatened and endangered</i> )     | Inscrit sur la liste prévue à la Loi sur les espèces sévèrement en péril (« Endangered Species Act ») des États-Unis ou à la Loi sur les espèces en péril du Canada ou à une loi pertinente de l'état ou de la province comme devant faire l'objet d'une protection.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| mesure de performance ( <i>performance measure</i> )                       | Moyen d'évaluer l'atteinte d'un objectif.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| milieu humide ( <i>wetland</i> )                                           | 1. Endroit saturé d'eau, en saison ou en permanence, caractérisé par une végétation hygrophile ou capable de tolérer les inondations périodiques; 2. Une terre humide peut être arborescente, arbustive ou ouverte et être une tourbière oligotrophe (bog), une tourbière minérotrophe (fen), un marécage, un marais ou un plan d'eau peu profonde; 3. Elle peut aussi être un système stagnant (p. ex. une tourbière oligotrophe), avoir un écoulement lent (p. ex. une tourbière minérotrophe ou un marécage) ou présenter un niveau d'eau variable (p. ex. un marais ou un plan d'eau peu profonde). |
| milieu riverain ( <i>riparian area</i> )                                   | Milieu de transition caractérisé par la végétation ou la géomorphologie en bordure d'un ruisseau, d'une rivière, d'un lac, d'une terre humide ou d'un autre plan d'eau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| objectif ( <i>objective</i> )                                                                                  | Dans la Norme de durabilité des forêts urbaines et communautaires de la SFI, un but fondamental de l'aménagement forestier durable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| organisation, organisme ( <i>organization</i> )                                                                | Personne ou groupe de personnes ayant ses propres fonctions assorties des responsabilités, des pouvoirs et des relations lui permettant d'atteindre ses objectifs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| organisme de certification ( <i>certification body</i> )                                                       | <p>Tierce partie indépendante accréditée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ANSI-ASQ National Accreditation Board (ANAB), comme ayant compétence pour mener des certifications selon la Norme d'aménagement forestier SFI 2022, la Norme d'approvisionnement en fibre SFI 2022, la Norme de chaîne de traçabilité SFI 2022, la Norme d'approvisionnement certifié SFI 2022, le Module de certification collective SFI de terres de petites dimensions ou le Module de certification SFI d'aménagement forestier à petite échelle pour les peuples et les familles autochtones.</li> <li>• Le Conseil des normes du Canada (CCN), comme ayant compétence pour mener des certifications selon la Norme d'aménagement forestier SFI 2022, la Norme d'approvisionnement en fibre SFI 2022, la Norme de chaîne de traçabilité SFI 2022, la Norme d'approvisionnement certifié SFI 2022, le Module de certification collective SFI de terres de petites dimensions ou le Module de certification SFI d'aménagement forestier à petite échelle pour les peuples et les familles autochtones.</li> </ul> |
| partie intéressée ( <i>interested party</i> )                                                                  | Personne, groupe, communauté ou organisation ayant un intérêt direct envers le sujet de la norme. Autre terme pour désigner les parties prenantes ou les intervenants.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| paysage ( <i>landscape</i> )                                                                                   | 1. Mosaïque spatiale englobant plusieurs écosystèmes, reliefs et communautés végétales sur un territoire défini, sans égard à la propriété ou à d'autres limites artificielles, avec un agencement qui se répète de façon similaire. 2. Portion de territoire caractérisée par : a) des conditions biogéoclimatiques similaires qui influent sur le potentiel des sites; b) des régimes historiques similaires de perturbations qui ont influencé la structure et la composition spécifique de la végétation; c) une étendue suffisante pour englober une gamme de conditions d'habitat pour des communautés naturelles (exception faite de quelques espèces de grande taille ayant des domaines vitaux étendus, comme les loups).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| pesticide le moins toxique et à spectre le plus étroit ( <i>least-toxic and narrowest-spectrum pesticide</i> ) | Préparation chimique utilisée pour lutter contre des organismes nuisibles à un endroit précis, qui réduit au minimum les conséquences sur les organismes non ciblés et cause le moins de répercussions sur le site tout en permettant de respecter les objectifs de gestion. Ces objectifs devraient être établis en tenant compte de l'organisme cible, du degré de contrôle requis, du coût et d'autres facteurs, comme la saison et le moment de l'application, la dose et la méthode d'application, les conditions du terrain et de la forêt et la présence ou non d'étendues d'eau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

|                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Peuples autochtones<br>( <i>Indigenous Peoples</i> )                                                                                                            | Ensemble des peuples autochtones résidant au Canada et aux États-Unis. Le terme est plus particulièrement défini aux États-Unis comme étant les membres des tribus reconnues par l'administration fédérale, et au Canada, par le paragraphe 35(2) de la Loi constitutionnelle de 1982. Aux États-Unis, le Bureau des affaires indiennes du département de l'Intérieur publie la liste des 573 tribus reconnues par l'administration fédérale. Au Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada établit la liste des 619 Premières nations reconnues. Les collectivités métisses possédant des droits au sens du paragraphe 35(2) de la Loi constitutionnelle de 1982 comprennent les membres dirigeants du Ralliement national des Métis et du Conseil général des établissements métis. |
| plan de gestion de forêt urbaine ( <i>urban forest management plan</i> )                                                                                        | Document décrivant la façon dont seront atteints les objectifs de foresterie urbaine dans un délai déterminé. Il comprend des tâches, des priorités, des meilleures pratiques de gestion, des normes, des spécifications, des budgets et des analyses de la dotation en personnel.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| plan d'entretien ( <i>maintenance plan</i> )                                                                                                                    | Plan de mise en œuvre, de travaux ou d'action à court terme (généralement d'un à deux ans) pour l'entretien de la forêt et des arbres urbains d'une organisation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| plan directeur ( <i>master plan</i> )                                                                                                                           | Feuille de route donnant de l'information détaillée, des recommandations et les ressources nécessaires pour gérer de manière efficace et préventive et faire croître l'indice de canopée d'une collectivité. Il expose surtout une vision commune de l'avenir de la forêt urbaine afin d'inspirer et d'impliquer les parties intéressées dans le soin et la protection des arbres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| plantation ( <i>planting</i> )                                                                                                                                  | Établissement d'un groupe ou d'un peuplement de jeunes arbres, par ensemencement direct ou par la plantation de semis ou de plantules.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| politique ( <i>policy</i> )                                                                                                                                     | Engagement écrit à atteindre un objectif ou à mettre en œuvre un programme ou un plan précis pour atteindre un objectif ou un résultat spécifique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| pratique ( <i>practice</i> )                                                                                                                                    | Application ou utilisation concrète d'une idée, d'une croyance ou d'une méthode, par opposition aux théories qui s'y rattachent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| principe ( <i>principle</i> )                                                                                                                                   | Vision et orientation pour la gestion durable de la forêt, telles qu'exprimées dans les principes des normes de la SFI.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Procédures d'audit et accréditation des auditeurs aux fins des normes SFI 2022( <i>SFI 2022 Audit Procedures and Auditor Qualifications and Accreditation</i> ) | Les principes et lignes directrices qui détaillent les exigences spécifiques imposées aux organisations certifiées et aux organismes de certification pour la réalisation d'audits selon la norme SFI de durabilité des forêts urbaines et communautaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| professionnel qualifié en matière de ressources ( <i>qualified resource professional</i> )                                                                      | Personne dont la formation et l'expérience lui permettent de faire des recommandations d'aménagement forestier. Il s'agit, par exemple, d'un arboriculteur, d'un forestier, d'un pédologue, d'un hydrologue, d'un ingénieur forestier, d'un écologiste forestier, d'un ichtyobiologiste, d'un biologiste de la faune ou d'un spécialiste ayant reçu une formation technique dans de pareils domaines.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| programme ( <i>program</i> )                                                                                                                                    | Système, processus ou ensemble d'activités organisé visant à respecter un objectif ou une mesure de performance.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |



|                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| protection/fait de protéger<br>( <i>protection/to protect</i> )                                            | Maintien à long terme de l'état ou de l'intégrité de certaines caractéristiques ou valeurs pertinentes, incluant la gestion, en appliquant des stratégies de conservation appropriées qui tiennent compte des patrons historiques des perturbations, de la santé de la forêt et du risque d'incendie.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| reboisement ( <i>reforestation</i> )                                                                       | Rétablissement d'un couvert forestier, soit naturellement, soit par l'ensemencement ou la plantation de semis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| réduire au minimum<br>( <i>minimize</i> )                                                                  | Limiter à ce qui est nécessaire et approprié pour réaliser la tâche définie ou atteindre l'objectif visé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| régénération naturelle<br>( <i>natural regeneration</i> )                                                  | Établissement d'une plante ou de plantes d'une certaine classe d'âge par ensemencement naturel, germination, drageonnage ou marcottage naturels.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| résilience ( <i>resilience/ resiliency</i> )                                                               | Capacité globale de se rétablir après les perturbations anthropiques ou naturelles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| responsable d'audit ( <i>lead auditor</i> )                                                                | Auditeur désigné pour diriger une équipe d'audit. Aussi appelé « chef d'équipe d'audit » (ISO 19011:2018, 3.14, note 1).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| santé de la forêt ( <i>forest health</i> )                                                                 | Condition perçue d'une forêt fondée sur des facteurs tels que l'âge, la structure, la composition, la fonction, la vigueur, la présence d'insectes ou de maladies et la résilience face aux perturbations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| santé des sols ( <i>soil health</i> )                                                                      | Capacité continue des sols de fonctionner comme un écosystème vivant vital qui soutient les plantes, les animaux et les humains (Département de l'Agriculture des États-Unis).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| service écosystémique<br>( <i>ecosystem service</i> )                                                      | Composante de la nature appréciée, consommée ou utilisée directement pour le bien-être humain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| sévèrement en péril<br>( <i>critically imperiled</i> )                                                     | Se dit des plantes, des animaux ou des communautés qui sont extrêmement rares à l'échelle mondiale ou qui sont particulièrement menacés d'extinction en raison de certains facteurs; le terme « G1 » est souvent utilisé pour décrire une telle situation. En général, il reste au plus cinq stations ou populations, un très petit nombre d'individus (moins de 1 000), de petites superficies (moins de 809 ha) ou de petites longueurs (moins de 16 km). (On trouvera de plus amples renseignements sous le titre « Forêts à valeur de conservation exceptionnelle » du chapitre 7 des Normes et Règles SFI 2022.) |
| SFI/société SFI/Sustainable Forestry Initiative<br>( <i>SFI/SFI Inc./Sustainable Forestry Initiative</i> ) | SFI est un organisme sans but lucratif visé par l'alinéa 501c)(3) du Code fédéral des impôts des États-Unis et l'unique responsable du maintien, de la supervision et de l'amélioration du programme SFI. Elle voit à tous les éléments du programme SFI, y compris les normes SFI, dont les certifications d'aménagement forestier, d'approvisionnement en fibre et de chaîne de traçabilité, les labels et le marketing. Elle est régie par un conseil d'administration triple assurant une représentation égale des secteurs social, environnemental et économique.                                                |
| site ( <i>site</i> )                                                                                       | Endroit où pousse une plante ou un peuplement forestier, considéré sous l'angle de son environnement, notamment parce que celui-ci détermine le type et la qualité de la végétation qui peut y être soutenue (Society of American Foresters, <i>Dictionary of Forestry</i> ).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| site d'intérêt particulier<br>( <i>special site</i> )                                                      | Site qui comporte des caractéristiques de grande importance écologique, géologique ou culturelle.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

|                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| soins de santé des végétaux ( <i>plant health care</i> )                                         | Programme exhaustif visant à gérer la santé, la structure et l'apparence des végétaux dans le paysage.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| solution fondée sur la nature ( <i>nature-based solution</i> )                                   | Pratiques de planification, de conception, de gestion environnementale et d'ingénierie durables qui intègrent des éléments ou processus naturels au cadre bâti afin de favoriser l'adaptation et la résilience.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| stratégie ( <i>strategy</i> )                                                                    | Système organisé, processus, plans ou ensemble d'activités visant à atteindre un but ou un objectif.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| système de surveillance vérifiable ( <i>verifiable monitoring system</i> )                       | Système qui peut être audité par une tierce partie et qui comprend : 1. un moyen de caractériser la zone d'approvisionnement en bois et en fibre d'un participant au programme, laquelle peut comprendre des sources certifiées selon une norme imposant la conformité avec les meilleures pratiques de gestion, et notamment des exploitants forestiers certifiés; 2. un processus pour déterminer et utiliser les sources de données disponibles (p. ex. les programmes de surveillance de l'État ou de la province et les dossiers de certification des fournisseurs) lors de l'application des meilleures pratiques de gestion; 3. une méthode pour évaluer la performance des fournisseurs, au besoin, pour compléter les données disponibles. |
| système d'information géographique ( <i>geographic information system/GIS</i> )                  | Ensemble structuré de systèmes informatiques, de personnes, de connaissances et de méthodes pour la saisie, la mémorisation, la mise à jour, la manipulation, l'analyse, la visualisation et la présentation d'informations géographiquement localisées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| terre publique ( <i>public land</i> )                                                            | Terre que possède ou administre un organisme gouvernemental (d'échelle fédérale, provinciale ou municipale), exception faite des terrains privés sur lesquels un organisme gouvernemental peut avoir une servitude ou d'autres droits.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| vérification et certification par un tiers ( <i>third-party verification and certification</i> ) | Évaluation de la conformité avec les Normes et règles SFI 2022 mené par un organisme de certification accrédité selon les exigences du chapitre 10 (« Procédures d'audit et accréditation des auditeurs aux fins des normes SFI 2022 ») des Normes et règles SFI 2022 et de la norme ISO 19011.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| vulnérable ( <i>imperiled</i> )                                                                  | Se dit d'une plante, d'un animal ou d'une communauté qui est rare à l'échelle mondiale ou qui est particulièrement menacé de disparition ou d'élimination en raison de certains facteurs; le terme « G2 » est souvent utilisé pour décrire une telle situation. En général, cela signifie qu'il reste de six à 20 stations, un petit nombre d'individus (de 1 000 à 3 000), une aire de répartition restreinte (de 809 à 4 047 ha) ou un faible étalement linéaire (de 16 à 80,5 km). De plus amples renseignements se trouvent sous le titre « Forêts à valeur de conservation exceptionnelle » au chapitre 7 des Normes et règles SFI 2022).                                                                                                      |